



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Assemblée Générale Ordinaire 27/03/2026





Remerciements

- Remerciement à la municipalité de Génicourt de nous accueillir de nouveau pour l'AG.
- Merci aux élus qui participent à notre assemblée générale, d'autres nous ont informé d'engagements qui ne leur permettaient pas d'être parmi nous.
- Merci aux élus dont les maires qui soutiennent l'action de la DIRAP et félicitations aux maires élus.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Remerciements au conseil d'administration

JM Buteux, R Buteux, Ch Aucante,
M Batard, J Deslandes, JJ Fraimout,
H Gohin, J Sallès, A Trotet



L'avenir sera ce que vous en ferez !

AG : Ordre du jour

- Quorum atteint
- Rapport moral année 2025
 - Activité hélicoptères
 - Mesures de bruit: résultats 2025
 - Réunions sur renforcement arrêté de restriction
 - Projet descentes douces (trajectoires Roissy)
- Rapport financier 2025 et Budget prévisionnel 2026
- Quitus sur rapports
- Election du Conseil d' Administration
- Objectifs 2026
- Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport moral



Réglementation nationale

Code de la santé publique

Article R1336-4

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Les dispositions des articles R. 1336-5 à R. 1336-11 s'appliquent à tous les bruits de voisinage à l'exception de ceux qui proviennent des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent, des aéronefs, des activités et installations particulières de la défense nationale, des installations nucléaires de base, des installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que des ouvrages des réseaux publics et privés de transport et de distribution de l'énergie électrique soumis à la réglementation prévue à l'article 19 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie.

Arrêté 1957

Aéronefs motopropulsés, à l'exclusion des hélicoptères. (Article 1)

Article 1

Modifié par Décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 - art. 30 (VD)

Sauf pour les besoins du décollage ou de l'atterrissage et des manoeuvres qui s'y rattachent, les aéronefs motopropulsés, à l'exclusion des hélicoptères, doivent se maintenir à une hauteur minima au-dessus du sol définie comme suit :



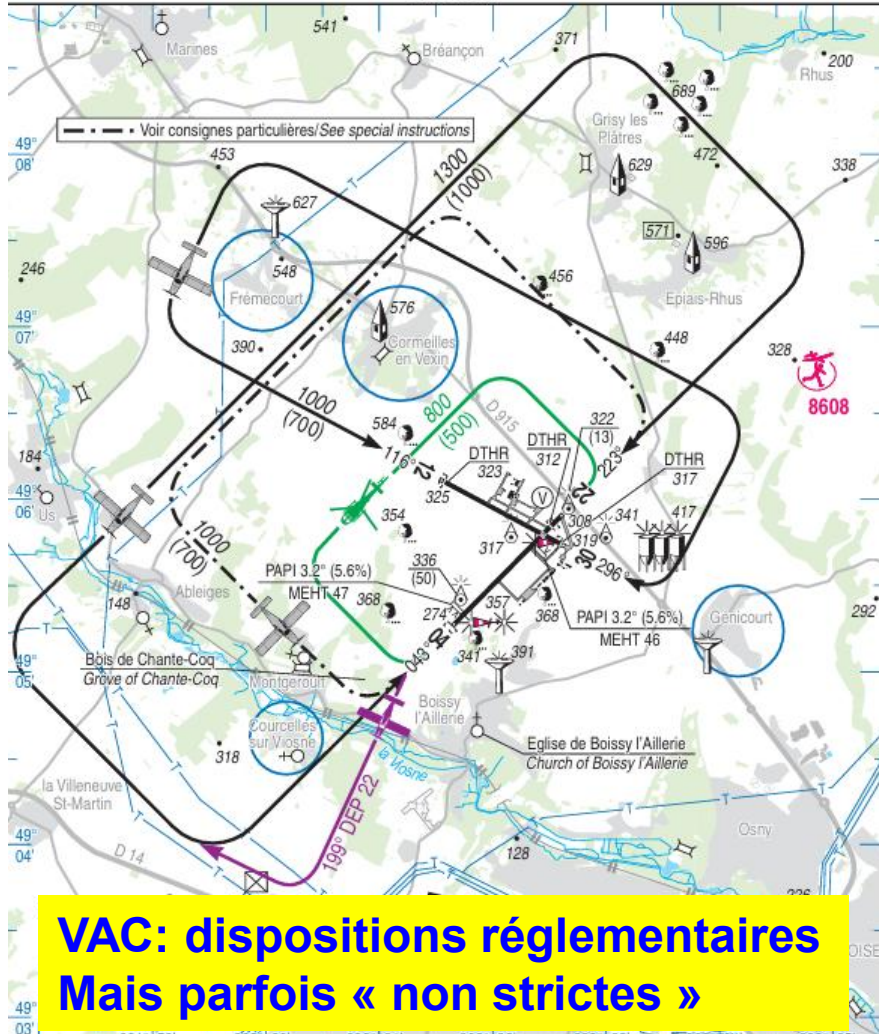
Réglementation locale

PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
AD 2 LFPT ATT 01

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

19 FEB 2026

Arrêté de restriction activité



Texte inséré à la VAC

Non applicable car formulation imprécise.

- De 1100 à 1300 (ETE - 1 HR) : entrainements tour de piste réservés aux avions basés, monomoteurs à hélices, équipés d'un dispositif atténuateur de bruit, et dont la MTOW est inférieure à 8618 kg.

**VAC: dispositions réglementaires
Mais parfois « non strictes »**



Communication DIRAP

- Site internet dirap.org: toutes informations
- Mail: dirap@dirap.org, dont pour réclamations (345 boîtes mails)
- Whatsapp: dont pour réclamations (37 observateurs)
<https://chat.whatsapp.com/Ib4S7NJUwYy4JtFBqstfdQ>
- Illiwap: information et mobilisation: (274 abonnés)
- téléchargez l'application ILLIWAP sur votre téléphone et abonnez-vous à la station DIRAP



Réclamations

(ex: janvier 2026)

Indiquer:

- lieu du constat du survol,
- jour, heure, minute.

Réponse DSAC

- 9 courriers vers pilotes pour novembre, décembre, janvier. (demande explication et rappel aux règles).

RECLAMATIONS AERODROME		PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN	
ANNEE	2026	Janvier	
Date	Heure Minute	Lieu	Observation
4	~11h00	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Vols avion incessant au-dessus de Montgeroult "FBXNQ ?"
12	~14h29	rue des vallées 95450 SERAINCOURT	Petit avion, en rase-motte au-dessus de Seraincourt dir NordEst Pas identification
12	~16h00	14, rue de la Vallée 95650 MONTGEROULT	Bi-moteur. Rotations très courtes, fort bruyantes. Pas de trace "Highradar" Transpondeur coupé?"
12	17h38	16, rue des Communes 95450 US	Pour avion de 14h29, F HRGB vient des Pyrénées. Rien pour celui de 16h00
13	15h50	16, rue des Communes 95450 US	GEJZ hors circuit au-dessus de US
13	16H10	16, rue des Communes 95450 US	GBTX hors circuit au-dessus de US
13	20H30	16, rue des Communes 95450 US	GSRK hors circuit au-dessus de US
13	20H30	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion tours de piste très bruyants. Au-dessus Ableiges. Pas de chg de cap au décollage
13	20H30	5, impasse de la Tour 95650 COURCELLES SUR VIOSNE	Avion au-dessus de Courcelles
13	20H42	16, rue des Communes 95450 US	BXZP hors circuit au-dessus de US et Frémécourt
13	21h51	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Avions survolent Montgeroult, très bruyants
13	~22h00	5, impasse de la Tour 95650 COURCELLES SUR VIOSNE	Bi-moteur nombreux passages NE respecte PAS altération de cap très bruyant Classe C ou D ?
14	~12h51	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion Tours de piste raccourcis. Pas de trace radar. Au-dessus de US
15	15h55	16, rue des Communes 95450 US	Avion au-dessus de Us et Frémécourt. 68dBa
16	12h00	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion très bas. Bruyant au-dessus des châteaux Ableiges sens Sud Nord. Pas de trace radar
16	13h54	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion. Même sens point passage/direction
16	14h57	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion. Large virage entre Ableiges et Montgeroult
16	16h27	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Mono hélice à trains rentrants. au-dessus châteaux Ableiges sens NordEst SudOuest
16	~17h13	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Mono Ecole pilotage au-dessus châteaux Ableiges sens SudEst NordOuest
16	~18h00	5, impasse de la Tour 95650 COURCELLES SUR VIOSNE	Mono bruyant sur Courcelles passages dans ronds bleus 15, 16 Altération de cap mauvais sens vers village
17	16h10	1, rue de Chars 95640 NEUILLY EN VEXIN	Mono au-dessus de Neuilly "Flight radar F HBBT"
17	17h20	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Avion très bas. Fait trembler murs de la maison à Montgeroult
17	22h11	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Avion très bas. Bruyant au-dessus de Montgeroult
18	~12h10	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Avions très bas, bruyant "s'enchaînent" à l'atterrissage depuis 30mn au-dessus de Montgeroult "Flight radar F BXZP?"
18	~12h23	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	Avions très bas, bruyant au-dessus de Montgeroult "Flight radar F GEJZ?"
18	~16h00	rue des vallées 95450 SERAINCOURT	Avions, survols à outrance de Seraincourt
20	18h03	16, rue des Communes 95450 US	GEJZ au-dessus de Us. Hors circuit C172 très bruyant
23	10h55	1, Résidence des Chateaux 95450 ABLEIGES	Avion ultra bruyant au-dessus Ableiges
24	14h15	10, rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES	Avion très bruyant au-dessus de la rue Jean Perrin Ableiges "Flight Radar FHBBT" ?
28	13h52	16, rue des Communes 95450 US	Bi Hors circuit 76dBa. Pas de trace. "Peut être HRGB ?"
28	14h30	1, rue de Chars 95640 NEUILLY EN VEXIN	Avion au-dessus de Neuilly. "Flight radar F BXZP"
31	~16H50	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	AvionS enchaînement des décollages au-dessus de Montgeroult
31	17h18	1, rue du Raidillon 95650 MONTGEROULT	AvionS au-dessus de Montgeroult



Contexte aéroportuaire

Pontoise / Cormeilles en Vexin

- Aviation légère : 44 000 mvts (34 564 en 2025)
- Aviation Affaire : 400 mvts
- Hélicoptères
- ULM

Le Bourget

- Aviation Affaire : 54 700 mvts
- Débord sur Pontoise/Cormeilles (300 tous les 2 ans)

Roissy CDG

- Aviation Commerciale: > 505 000 mvts (467 000 en 2024)
- Dont nuit : > 55 000 mvts
- Sur vols Vexin si vent Est



Craintes des populations

Au niveau local

- 1- Pollutions sonore et chimique de l'aviation légère
- 2- Projet de développement de l'aviation commerciale
- 3- Projet de développement aviation d'affaire
- 4- Activité Hélicoptères

Au niveau régional

- 5- Pollutions de l'activité de Roissy
- Transfert partie activité Le Bourget



4-Activité Hélicoptères

- Rappel: La commune de Paris limite la surface allouée à l'Héliport de Paris de 50% et des entreprises doivent baser leur activité ailleurs.
- ADP a loué un local de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin à la société HELIFIRST à partir du 1^{er} avril 2025.
- Suite à l'intervention des élus et des associations, la DGAC a prévu la mise en place de trajectoires afin de limiter les nuisances des hélicoptères.
- HELIFIRST indique ne pas avoir d'activité touristique locale.



Manifestation 15 mars !

**NON AUX HÉLICOS !
OUI À NOTRE TRANQUILLITÉ**

Les Maires des communes proches de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin et les associations

APPELLENT LES POPULATIONS À MANIFESTER

LE SAMEDI 15 MARS 2025 À 14H30

POINT DE RASSEMBLEMENT au HANGAR
(salle communale près du tennis)

Parking 2 rue du Clos Voirin à Cormeilles-en-Vexin

Marchons ensemble vers l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin

La société HELIFIRST ayant décliné son transfert au Bourget, Aéroport de Paris (ADP) a décidé de permettre l'implantation de leur activité "hélicoptères" sur l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin à partir du 1er avril 2025 !

En ignorant le courrier d'opposition ferme des maires malgré les motions des communes et du PNRVF s'opposant à cette activité.
En ignorant les courriers d'opposition ferme des communautés de communes et des associations.
En TOTALE contradiction avec les objectifs de la Charte du PNRVF.

**NON AUX 90 DECIBELS
NON A L'AUGMENTATION DES NUISANCES
NON A LA DÉVALUATION FUTURE DE NOS BIENS**

**PRÉSERVONS
NOTRE SANTÉ, NOTRE SÉCURITÉ ET NOTRE CADRE DE VIE**

**MOBILISONS NOUS !
EXIGEONS L'ABANDON DE CE PROJET !
MANIFESTONS ENSEMBLE !**

NON aux HELICOS !

STOP AU TAPAGE AÉRIEN

MANIFESTATION

Samedi 15 Mars à 14h30

AERODROME CORMEILLES EN VEXIN

Rassemblement salle communale HANGAR Cormeilles en Vexin

www.dirap.org

Ils étaient plus de 500 en arrivant à l'aérodrome!



Manifestation 15 mars 2025 !



Manifestation 15 mars 2025 !



Manifestation 15 mars 2025 !



4-Hélicoptères (trajectoires)





1 - Aviation Légère: Survols bruyants des habitations

- Survols lors de la formation des pilotes en « Tours de piste »
MAIS également lors de vols locaux
- Contexte réglementaire:
- L'arrêté de 1957 qui fixe des hauteurs de survol ne s'applique pas lors des décollages, atterrissages et manœuvres qui s'y rattachent !
- **Donc: pas d'infraction à proximité de l'aérodrome !**
- **Et : pas de réglementation pour le bruit !**
- Contexte pratique:
- La DSAC fait un courrier de rappel aux « bonnes pratiques »
si réclamation de riverain et si elle considère le vol « anormal »
- MAIS: la tolérance de survol n'est pas définie.



Carte pédagogique et carte VAC

Lieu de réclamation

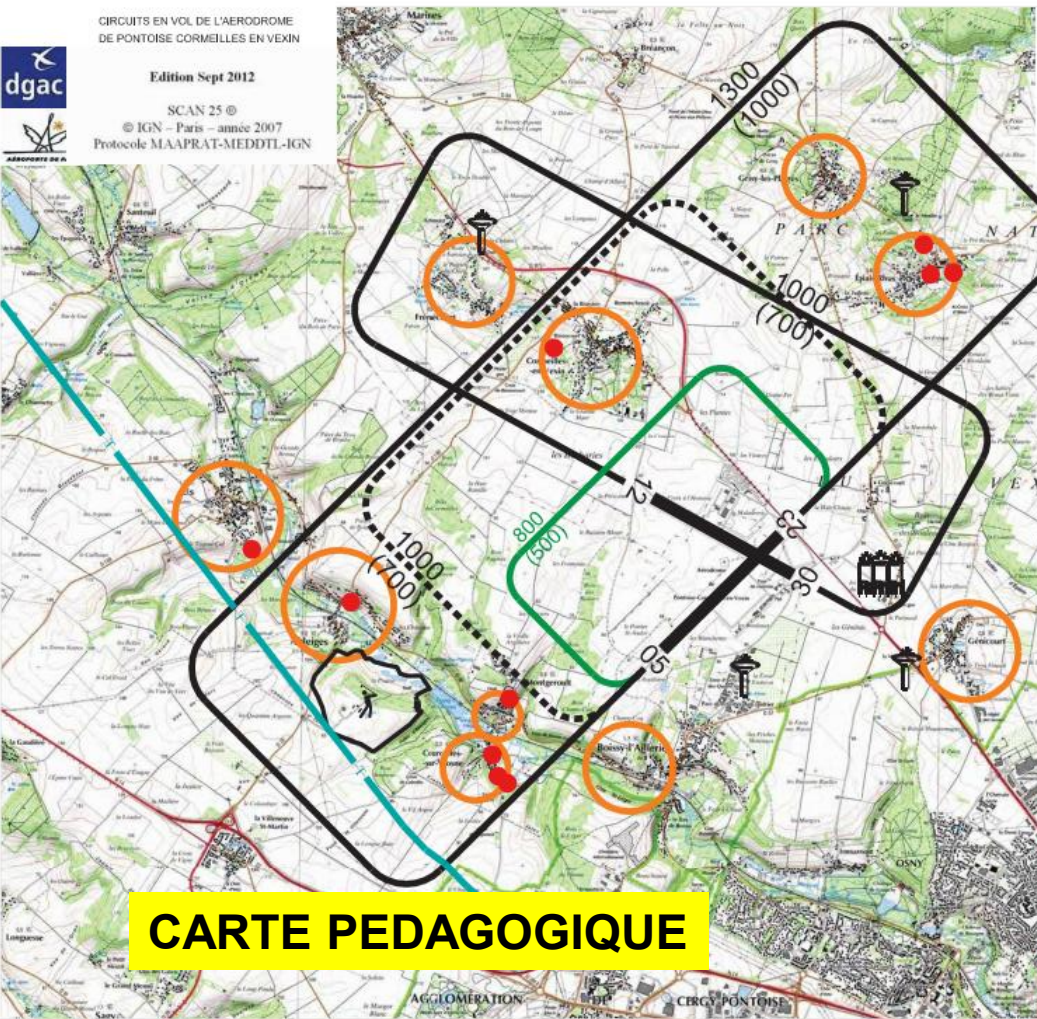
CIRCUITS EN VOL DE L'AERODROME DE PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN



Edition Sept 2012

SCAN 25 ©

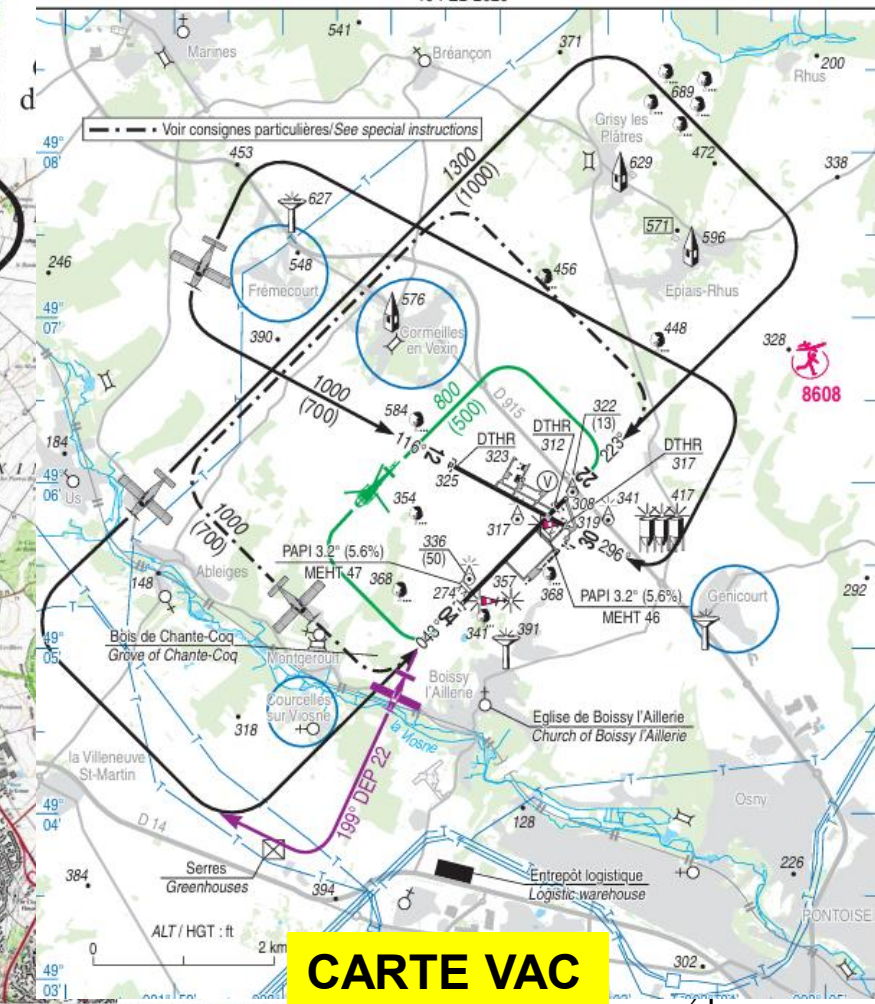
© IGN - Paris - année 2007
Protocole MAAPRAT-MEDDTL-IGN



PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
AD 2 LFPT ATT 01

19 FEB 2026

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing



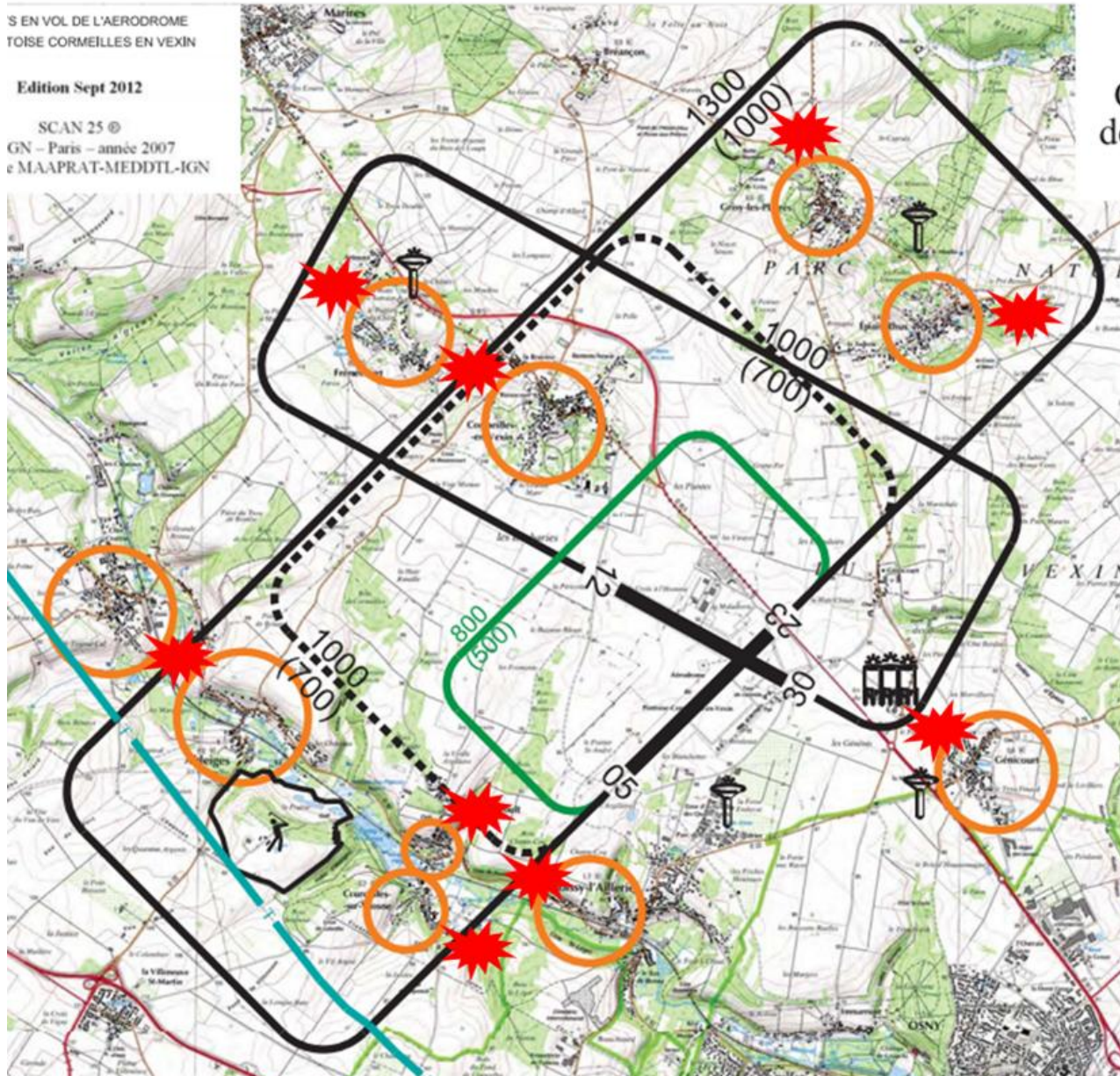


Eviter de survoler les zones critiques.

S EN VOL DE L'AERODROME
TOISE CORMELLES EN VEXIN

Edition Sept 2012

SCAN 25 ©
GN - Paris - année 2007
e MAAPRAT-MEDDTL-IGN





Demande d'un arrêté de restriction protecteur

- Les améliorations au niveau local sont limitées par le contexte réglementaire local
 - Lettre de rappel aux « bonnes pratiques » par DSAC si réclamation! (sanction administrative)
- Il faut modifier l'arrêté de restriction local pris par le ministre des Transports
 - L'actuel est ineffectif car imprécis
 - Il faut fixer des limites aux activités (périodes selon type d'activité et performance des appareils, plafonnement)
 - Et fixer un cadre réglementaire contraignant à l'activité (Arrêté non respecté -> sanction financière par ACNUSA)



CCE Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Comité Permanent 15 novembre 2024**
- DSAC et DIRAP présentent les résultats altération cap Courcelles/Viosne: résultat conforme aux estimations.
- DIRAP présente le bruit subit selon distance avion/village et classe Calipso des avions.
- DIRAP présente les demandes d'améliorations de l'arrêté de restriction
- La DSAC présente le projet d'implantation de l'activité hélicoptère
- La secrétaire générale (ex) de la préfecture demande à la DSAC d'engager les discussions pour adaptation de l'arrêté de restriction en intégrant les dispositions répondant aux craintes exprimées par les maires et les associations (dont activité hélicoptère).



CCE Aéroport Pontoise/Cormeilles en Vexin

- Réunions de travail / négociation arrêté 2025
- Réunions les 18/02; 11/03; 24/04; 4/06
- Réunion 5/05 : Maires, Préfet, Sec.Générale (nouvelle).
- Le préfet va demander à la DGAC une vraie période de calme le week-end pour aviation de loisir
- Le préfet ne va pas mettre le projet 17 tonnes à la prochaine CCE (juin reportée sept).
- Réunion 4/06 : la DSAC indique que le projet avions d'affaire 35T n'est plus envisagé.



CCE Aéroport de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Projet arrêté de restriction:**
- CCE du 5/09: La proposition d'arrêté et d'adaptations de la VAC de la DSAC est discutée et les demandes des maires et associations réitérées.
- 12/11 : mail Diffusion projet arrêté DSAC pour avis de la CCE
- Décembre: la CCE vote CONTRE le projet (19 contre, 8 pour)
- 15/12: Courrier Dirap à préfecture, « **Demande d'intervention en vue de modification du projet d'arrêté de restriction** »
- 2 Fev 2026: Avis défavorable de l'ACNUSA et demande analyse factuelle et détaillée de situation et conséquences des dispositions envisagées, **si nuisances sonores avérées !! Et recommande une charte avant décision de restrictions !!**



Propositions DIRAP et maires pour renforcer l'arrêté de restriction.

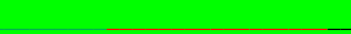
Et Demandes lors négociations
Et propositions arrêté DSAC

Encadré noir:
les demandes des associations et
des maires

Encadré rouge:
Les propositions dans l'arrêté de la
DGAC

Dispositions générales

Ouverture Aéroport

6  22

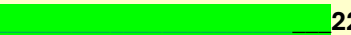
Vols VFR et IFR

6  21,5

Ouverture Aéroport

0  24

Vols VFR entraînement (Confirmé)

7  22,5

Masse Appareils

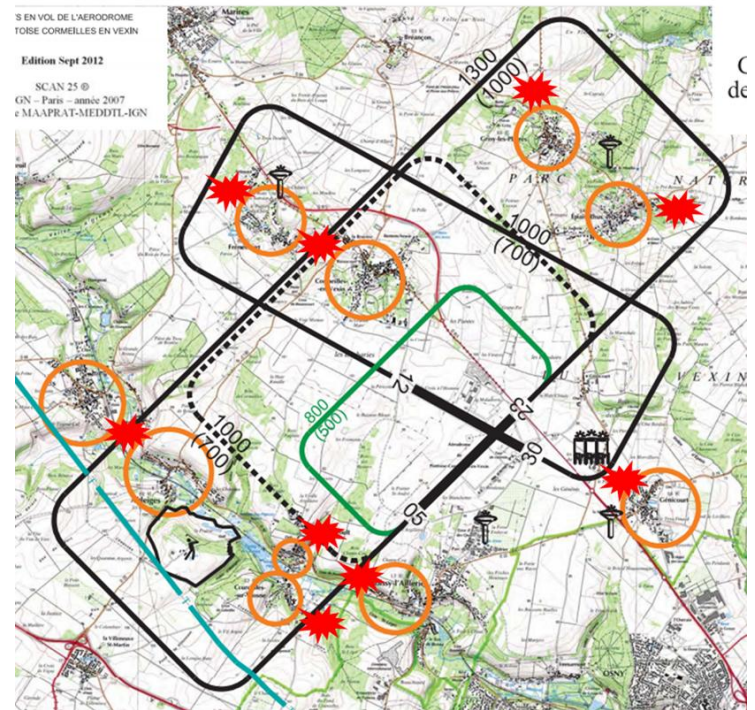
Avions: < 12 tonnes

Masse Appareils

Avions: < 35 tonnes Abandonné

Avions: < 17 tonnes Confirmé

- Respecter les circuits de piste de la VAC
- Procédure de vol « moindre bruit »
- Survol cercles bleus interdits



- Respecter les circuits de piste de la VAC
- VAC « Régime de vol moindre bruit »
- Survol de 10 cercles bleus « à éviter »

Dispositions Week-End et Jours fériés

S
A
M
E
D
I

Avions non basés
Avions basés « **B,C,D, ULM** »

6  12  16  19  21,5

Avions non basés
Avions basés « C,D »

7  9  12  14  21,5

D
I
M
A
N
C
H
E

J
O
U
R

F
E
R
I
E

Aéronef moteur thermique
(Aviation légère)

6  12  15  21,5

Aéronef moteur thermique
(Aviation légère)

7  12  15  22,5

Avions non basés
Avions basés « **B,C,D, ULM** »

6  12  15  16  19  21,5

Avions non basés
Avions basés « C,D »

7  9  12  15  21,5

Dispositions Week-End et Jours fériés

S
A
M
E
D
I

Avions Calipso D

6 12 15 16 19 21,5

Avions Calipso D

7 12 15 16 19 22,5

VAC Tour piste basse hauteur

7 12 14 20

D
I
M
A
N
C
H
E

J
O
U
R

F
E
R
I
E

Avions Calipso D

6 12 15 16 19 21,5

Avions Calipso D

7 12 15 16 19 21,5

VAC Tour piste basse hauteur

7 12 15 19

Hélicoptères

Pas d'activité touristique locale pendant toute l'année.

Vols Circulaires de moins 30 mn
Du 1^{er} avril au 30 septembre
Restrictions samedi, dimanche, JFérié



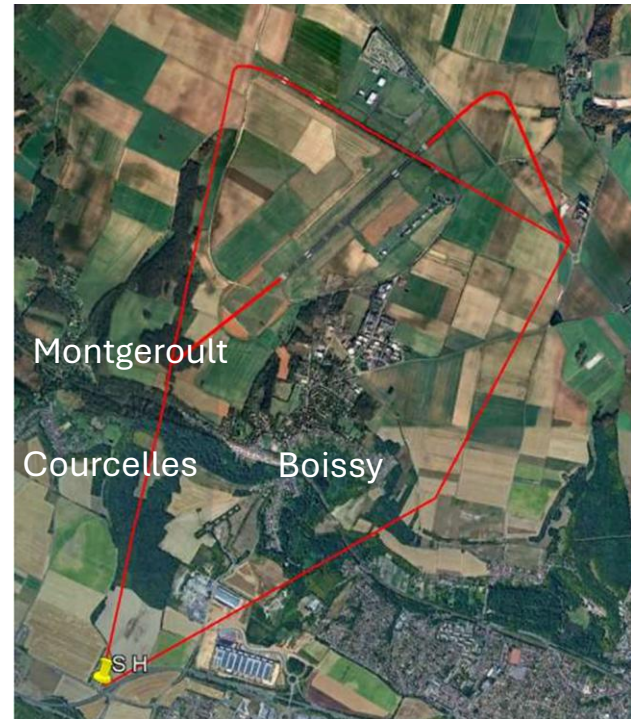
Activité Hélicoptères circulaire (samedi)

6 9 12 14 20

Activité Hélicoptères circulaire (dimanche, jour férié)

6 10 12 15 19

- Respecter les circuits de piste de la VAC
- Respecter les trajectoire moindre bruit
- Survol cercles bleus interdits



- Respecter les trajectoires de la VAC hélicoptères
- Survol de 10 cercles bleus « à éviter »

Courrier 15/12/25 à préfecture

« Demande d'intervention en vue de modification du projet d'arrêté de restriction »

- 1- Après le refus du projet d'arrêté par la CCE: **19 votes Contre et 8 votes Pour**,
- 2- Après le nombre impressionnant **de 655 contributions** en consultation publique.

Les maires et les associations demandent:

La mise en place d'une plage de silence stricte les dimanches et jours fériés de 12h à 15h en interdisant les vols de l'aviation légère, qui restreint la période de vol de moins de 4%, seule possibilité de profiter d'une période de calme.

Une « clause de revoyure » stipulant la réalisation d'une évaluation des résultats obtenus avec l'application de l'arrêté, dans un délai de 2 années à compter de sa publication. En fonction de ces résultats le dispositif réglementaire serait maintenu ou adapté

Concernant l'activité Hélicoptères, **il est demandé d'interdire l'activité touristique locale.**

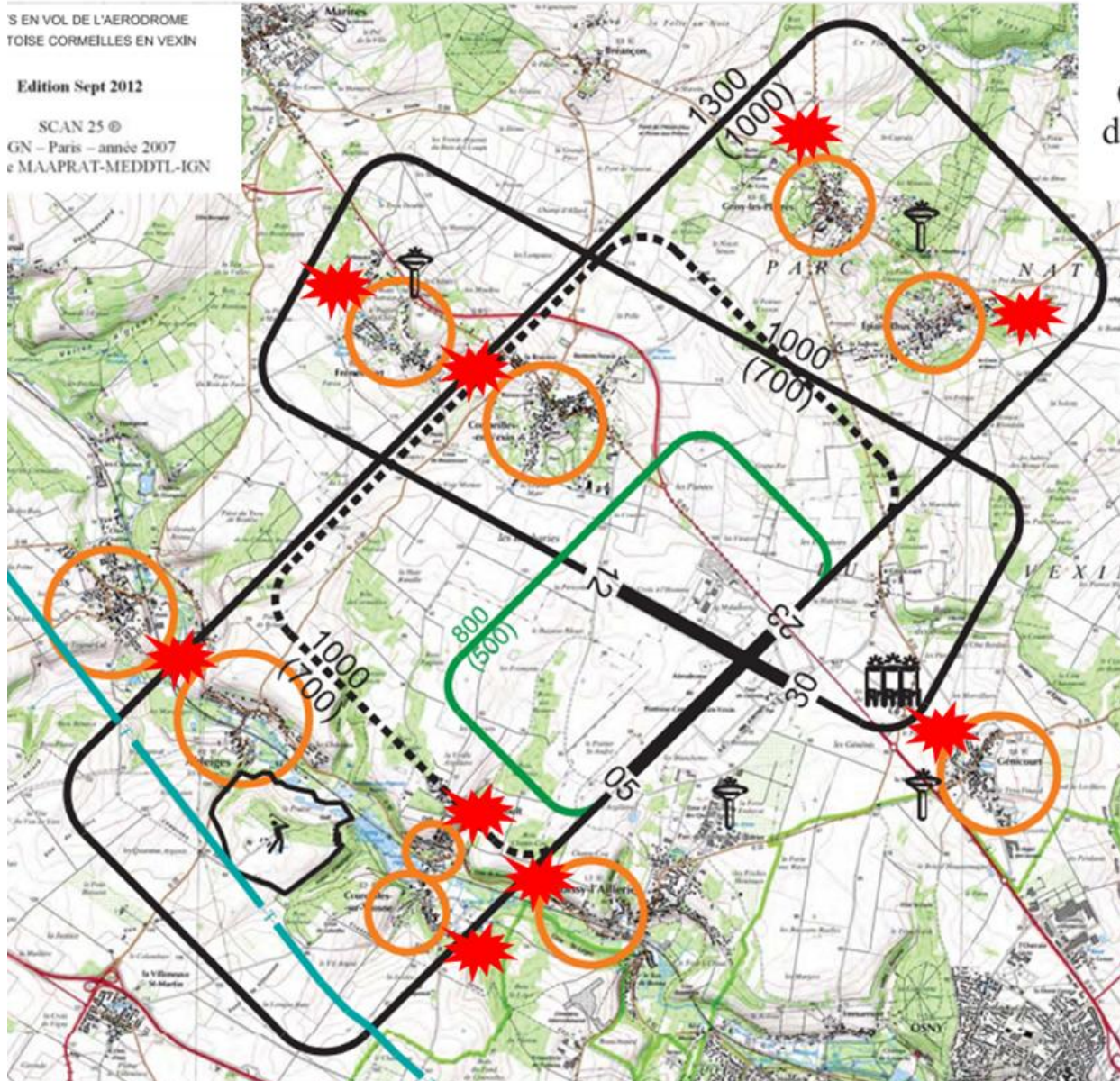


Eviter de survoler les zones critiques.

S EN VOL DE L'AERODROME
TOISE CORMELLES EN VEXIN

Edition Sept 2012

SCAN 25 ©
GN - Paris - année 2007
e MAAPRAT-MEDDTL-IGN

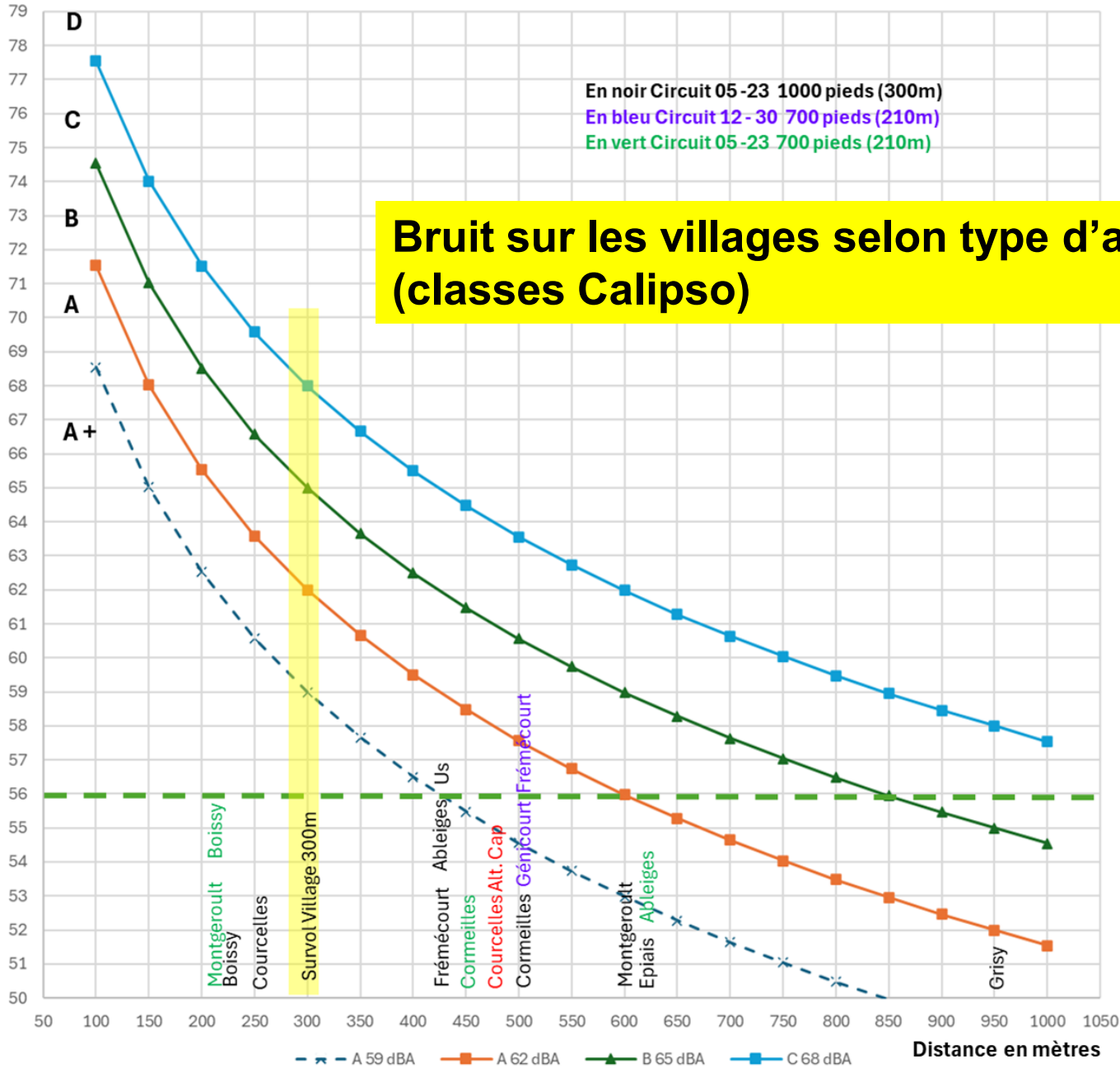




Variation Bruit avec distance selon classe Calipso

Vexin

Bruit en dBA





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Activité

Mesures de bruit

Survols ronds bleus



Le bruit en 2025 (année)

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	7700 (bruitparif sup 56dB)
Ableiges	Arrêt (7100 en 2024)
Epiais Rhus	Arrêt
Us	10 750 (sup 55 dB)
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont Avions Roissy)

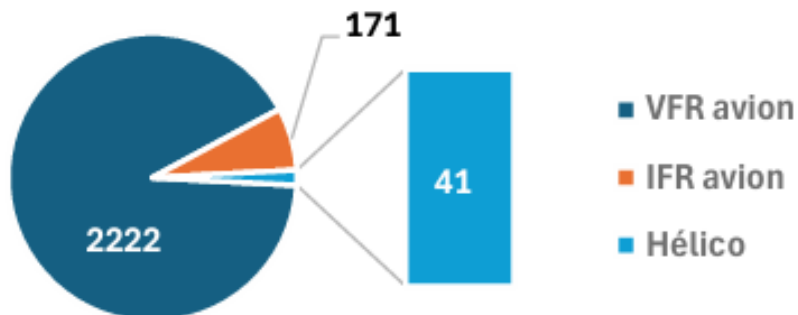


Activité 2024 - 2025

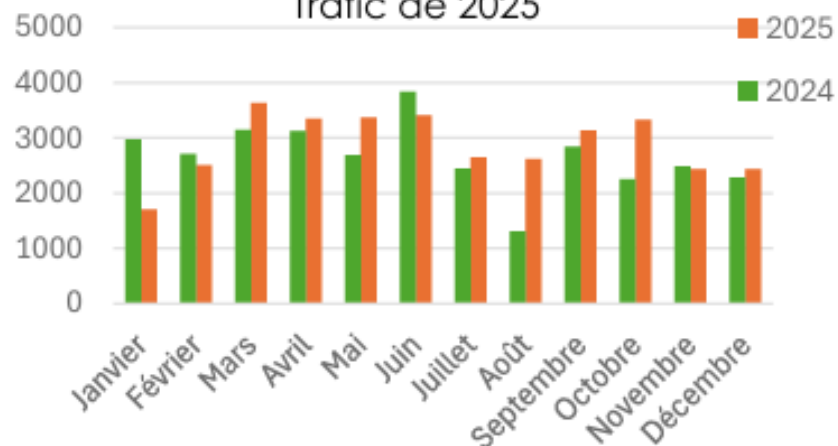
(source ADP)

Synthèse des mouvements

Répartition de décembre 2025



Trafic de 2025



	2025	2024
Mouvements du mois de décembre	2 434	2 276
Mouvements totaux depuis debut de l'année	34 564	32 070

Hélicos: env. 66 / mois

+ 8% vs 2024



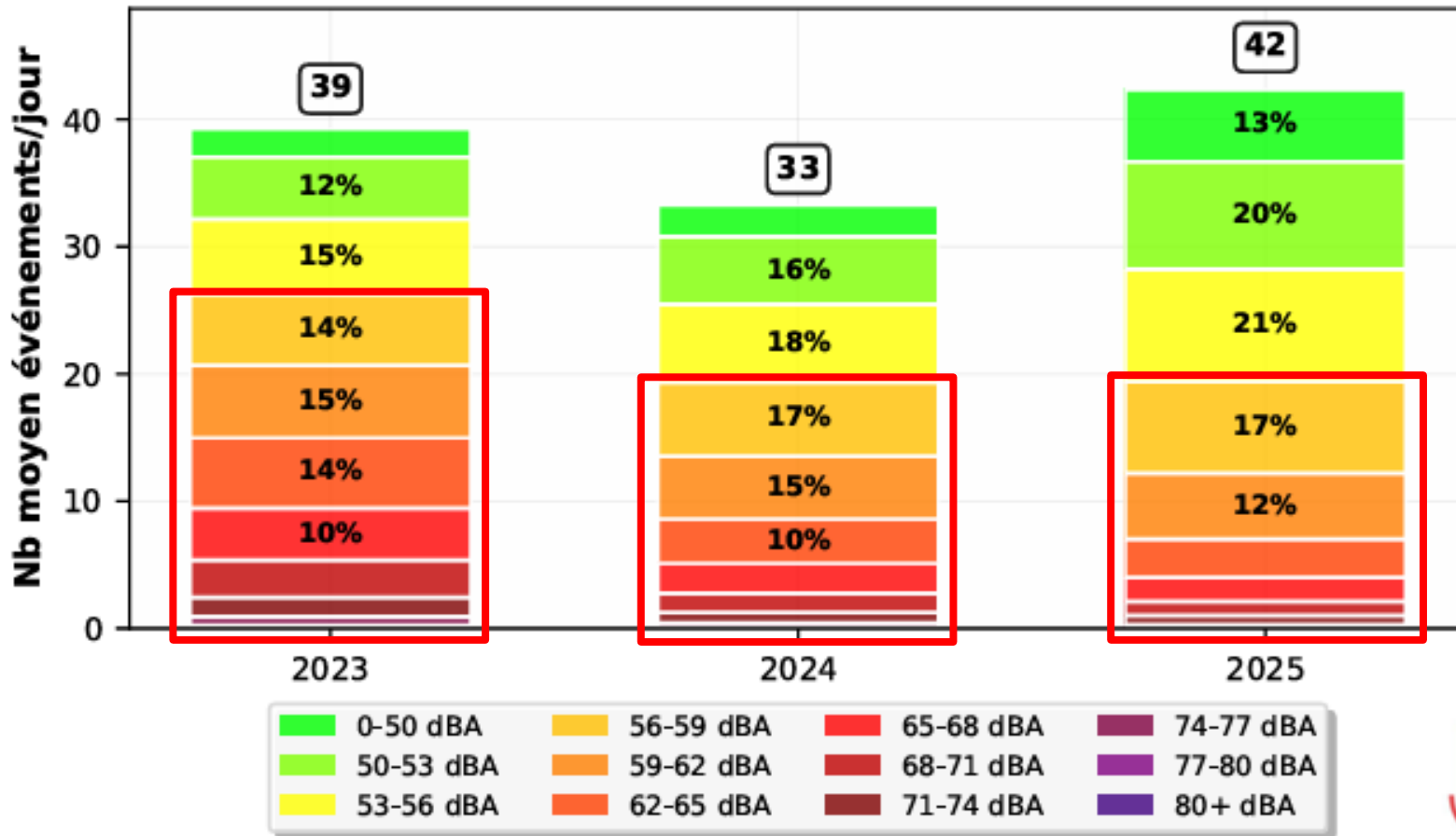
Mesures Courcelles 2025 (bruitparif)

Code santé: Atteinte tranquillité si $> 56\text{dBA}$

2024: 20 par jour

2025: 19 par jour

Nombre d'événements par classe L_{Amax}

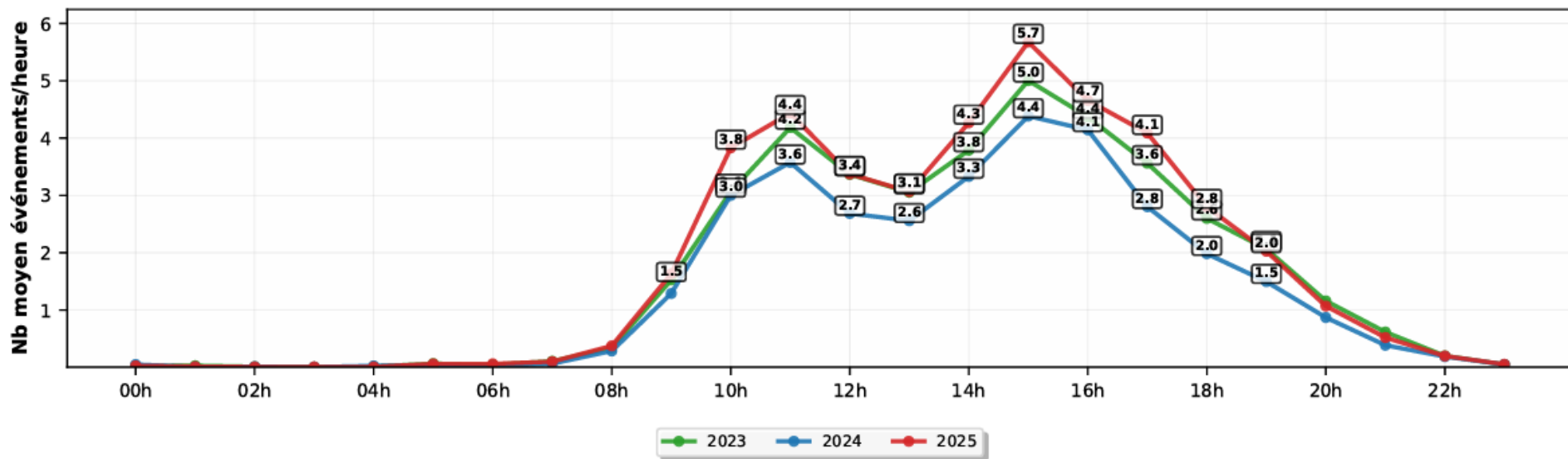




Mesures Courcelles 2025 (bruitparif)

Code santé: Atteinte tranquillité si $> 56\text{dBA}$

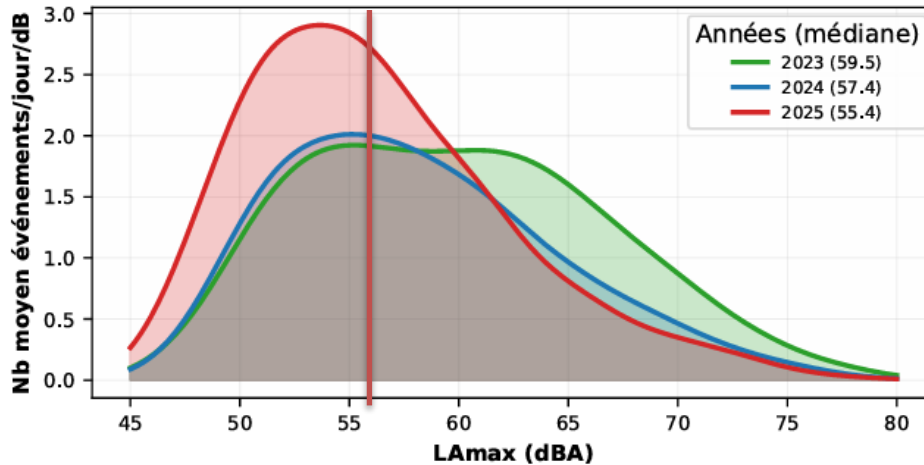
Distribution horaire - Tous mouvements



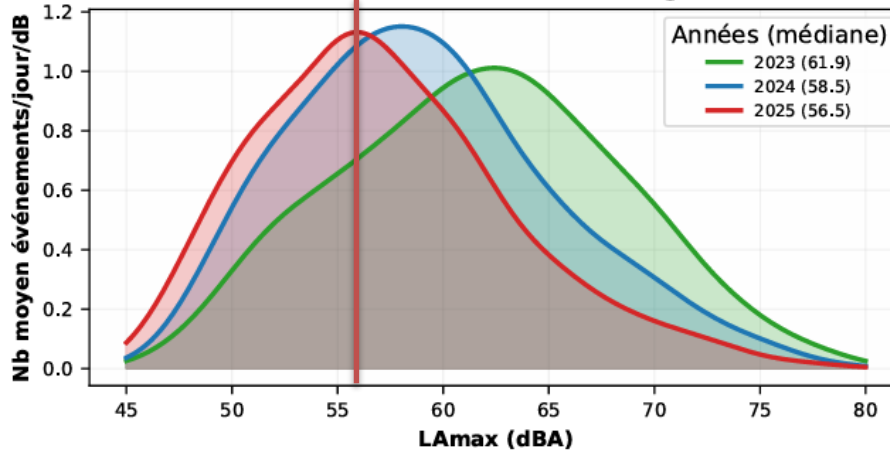


Mesures Courcelles 2025 (bruitparif)

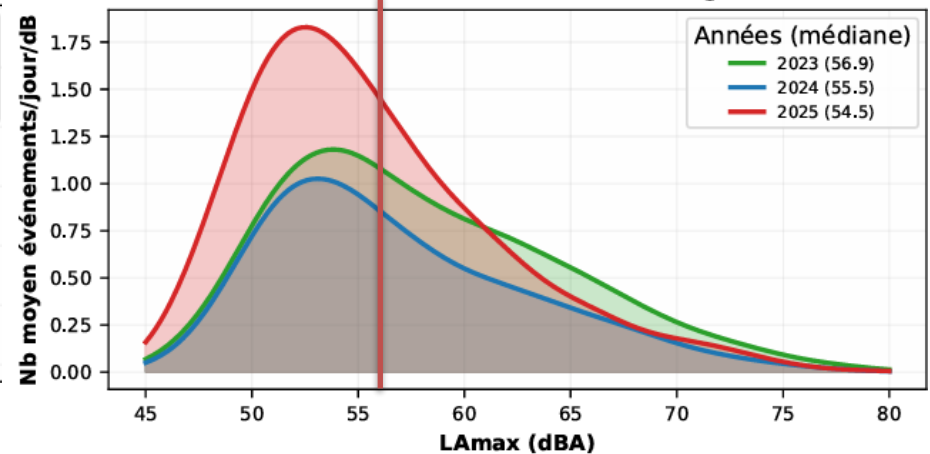
Distribution LAmax - Tous horaires



Distribution LAmax - Décollages



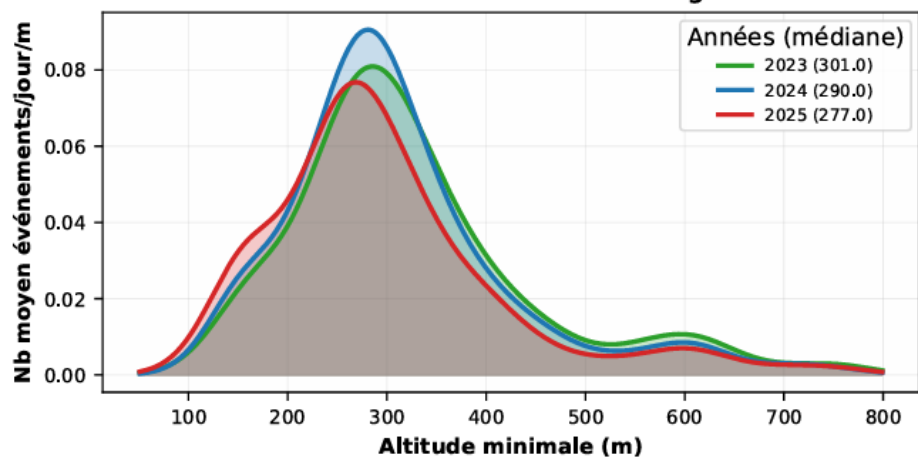
Distribution LAmax - Atterrissages



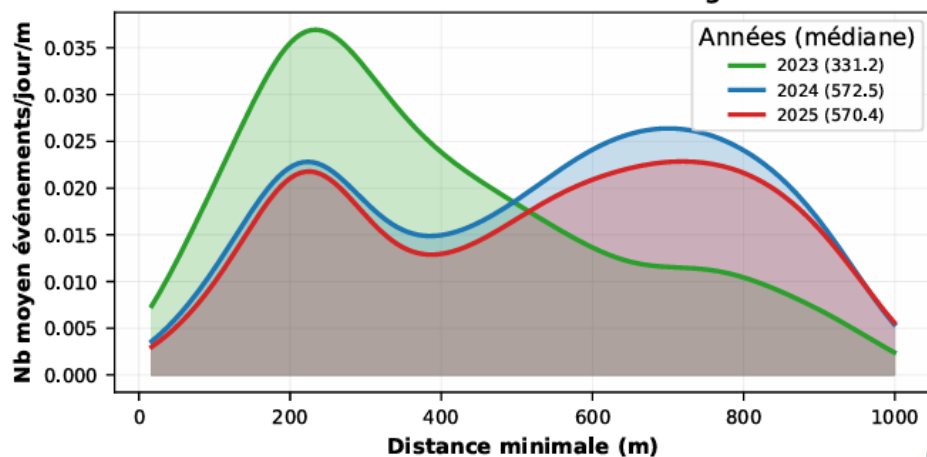


Mesures Courcelles 2025 (bruitparif)

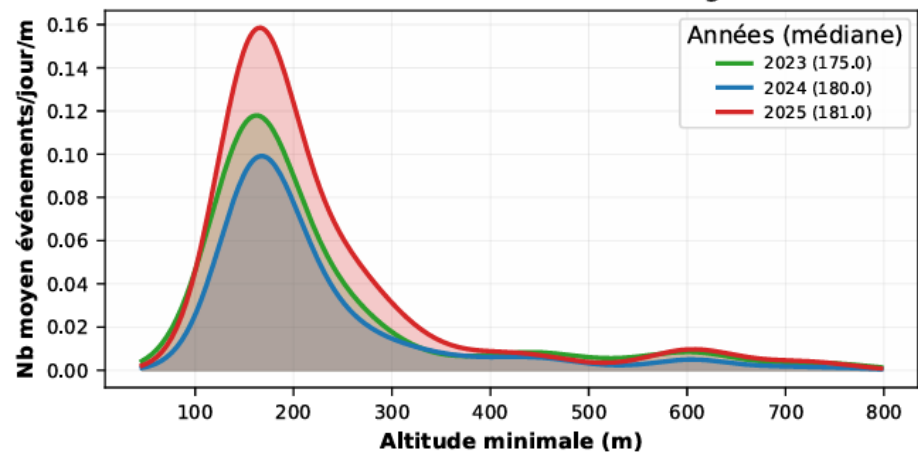
Distribution Altitude - Décollages



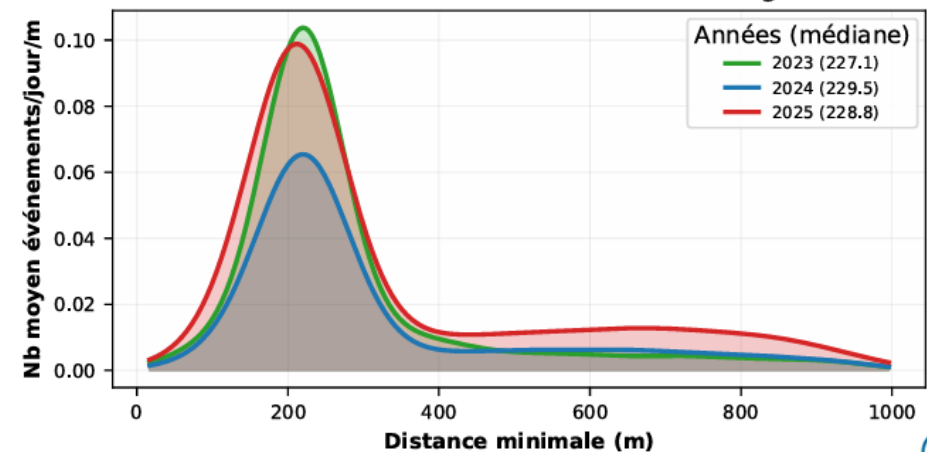
Distribution Distance - Décollages



Distribution Altitude - Atterrissages



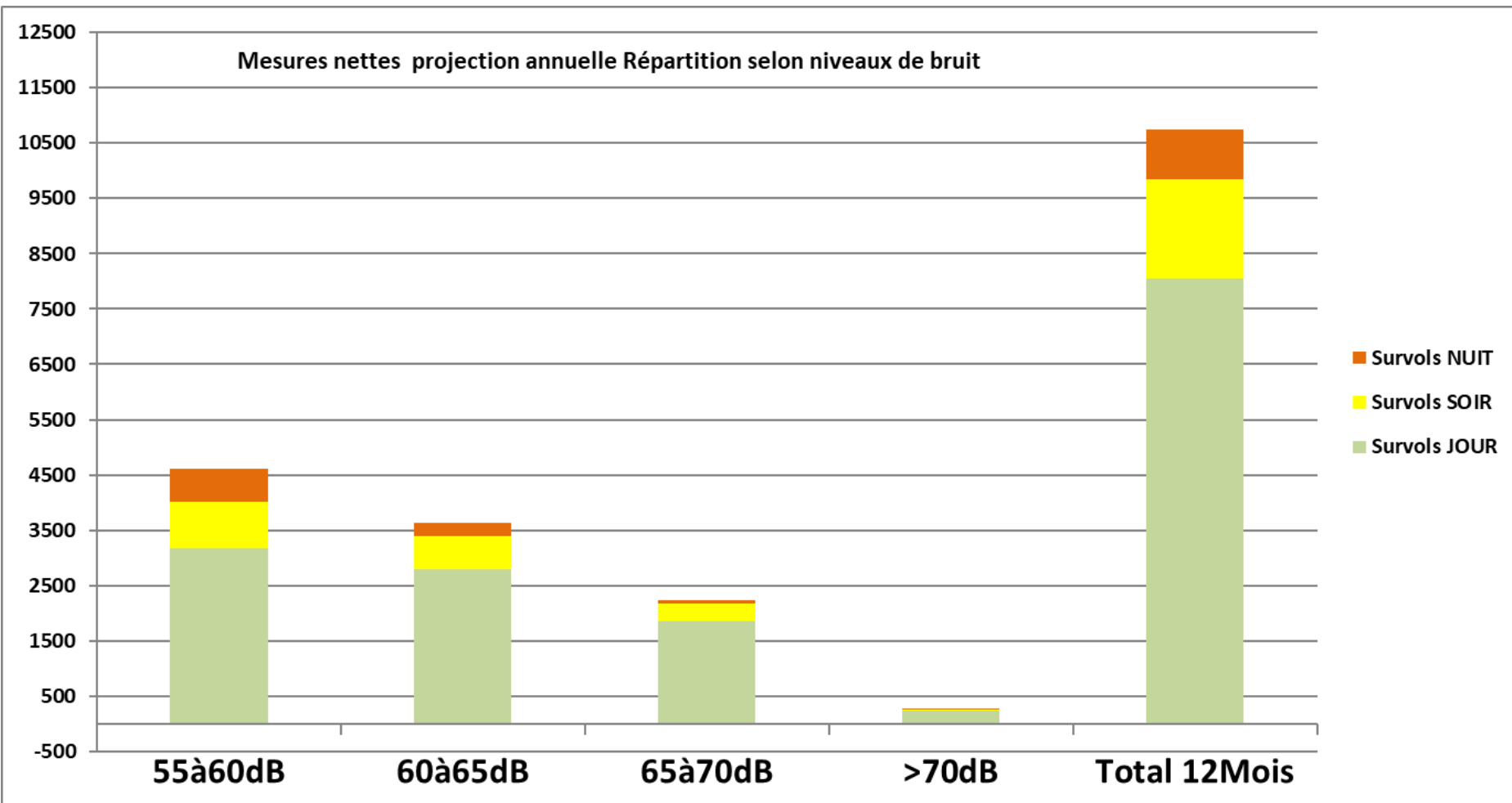
Distribution Distance au sol - Atterrissages





Mesures Us 2025 (année)

Code santé: Atteinte tranquillité si $> 56\text{dBA}$





Répartition Jour (ex: Us)

Nombre de survols identifiés par Semaine:

Jour Soir Nuit Jour entier

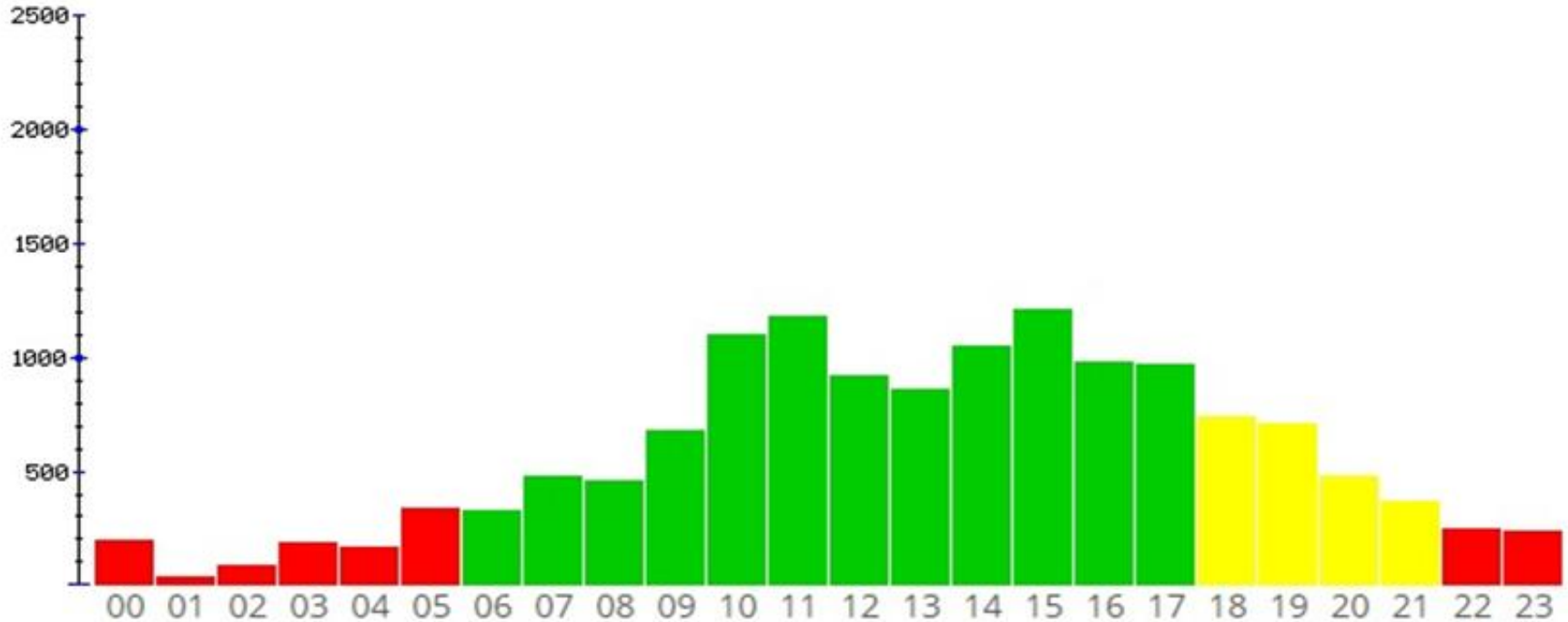




Répartition Heure (ex: Us)

« 2025 » S-Vexin 5 ... ▾ ⊕

Nombre de survols identifiés par heure:

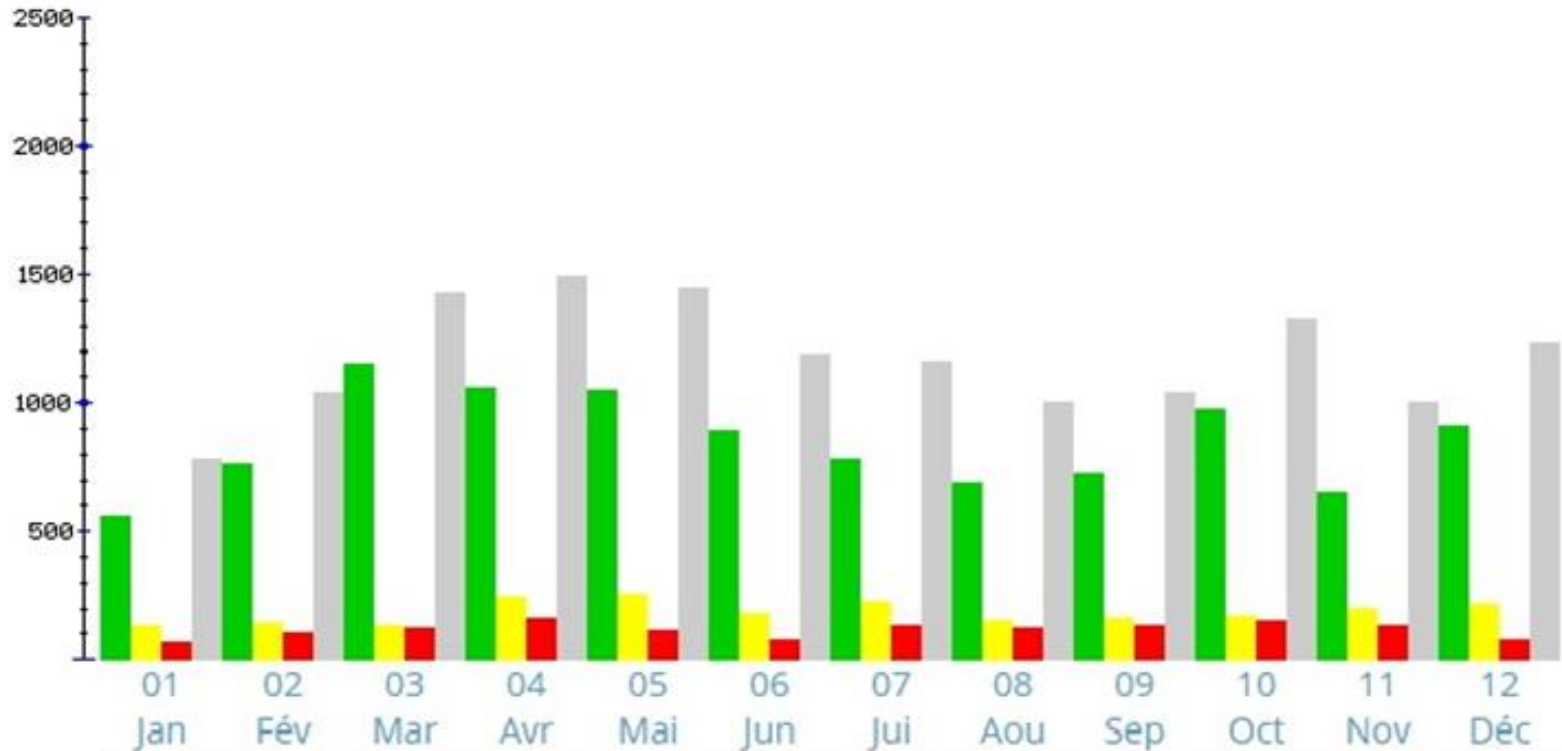




Répartition annuelle (ex: Us)

Nombre de survols identifiés par Mois:

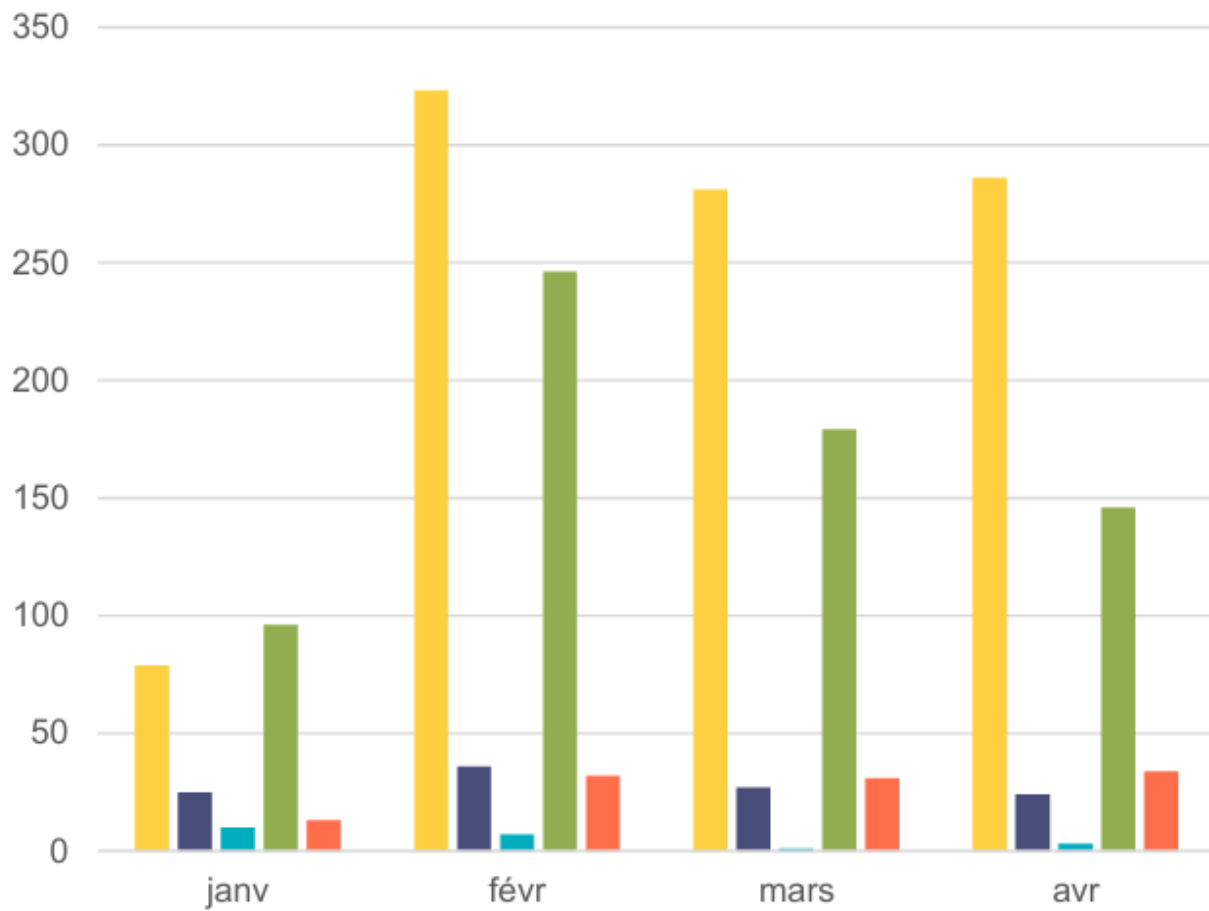
Jour Soir Nuit Jour entier





Repérer les survols des ronds bleus 2025

Mais quelles
actions
correctives ?

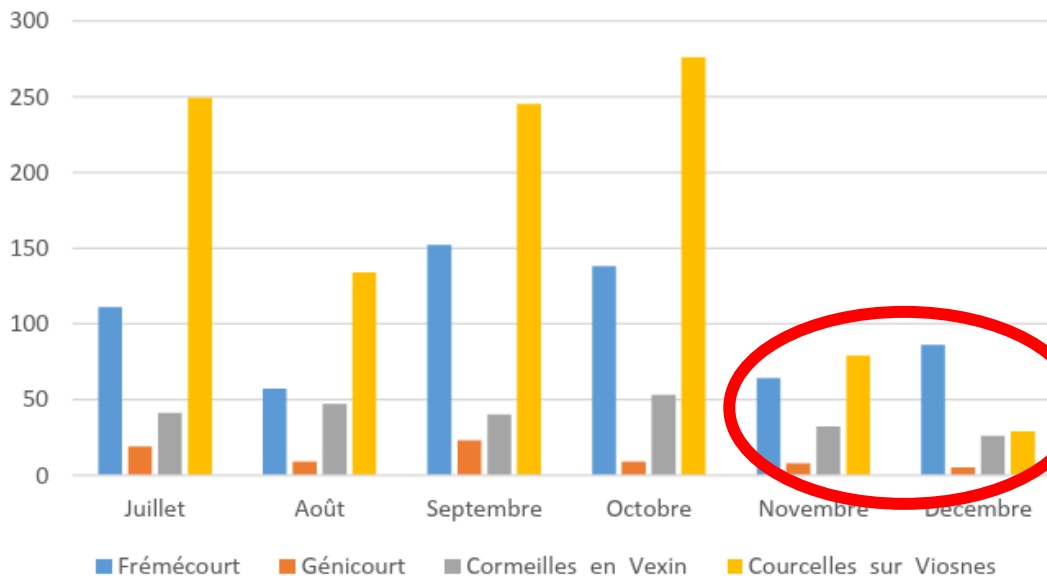


- Somme de Courcelles_sur_Viosnes (nb intrusions)
- Somme de Cormeilles_en_Vexin (nb intrusions)
- Somme de Genicourt (nb intrusions)
- Somme de Fremecourt (nb intrusions)
- Somme de Us (nb intrusions)



Repérer les survols des ronds bleus 2023

Evolution des survols



Gain altération
cap Courcelles?

	Frémécourt	Génicourt	Cormeilles_en_Vexin	Courcelles_sur_Viosnes	Total
Juillet	111	19	41	249	420
Août	57	9	47	134	247
Septembre	152	23	40	245	460
Octobre	138	9	53	276	476
Novembre	64	8	32	79	183
Décembre	86	5	26	29	146
Total	608	73	239	1012	1932



2-Projet développement aviation commerciale

- 1999: projet financement d'aérogare (dont Conseil Général)
- Exploitation d'une ligne commerciale sur quelques mois (DEBONAIR)
- 1998 : Arrêté de modification « masse des avions » de 17 T à 45 T
- Manifestation; Réunion publique (forte participation)
- **Recours des associations au Conseil d'État : gagné et Arrêté annulé (2003) !**



3-Projet développement aviation d'affaire

- 2003 : Projet de modification « masse des avions » à 25 T : « pour transférer partie activité Le Bourget dans la limite du supportable ! » : **Stop du préfet !**
- Projet PEB 2004 prévoit augmentation de 20 000 !! mouvements d'affaire (55 par jour !!)
 - forte opposition population lors enquête publique et PEB non publié



3-Projet développement aviation d'affaire

- 2013 : Proposition de modification « masse des avions » à 35T
Notion de « marge supérieure à 13 » : « des avions de 35T plus silencieux qu'avions de 17T ».

Passer de 2 à 6 mvts/jour soit 2000 mvts/an

- 2022 : Projet de faire accepter avions de 35 T (présentés comme moins bruyants - critère « fallacieux » de marge)
- 2023: CRendu Comité Permanent octobre: AMERIDAIR indique
- «Plutôt que se focaliser sur le poids des aéronefs, il faudrait mieux limiter la plateforme aux avions chapitre 4 de marge cumulée EPNdB > 20 en plafonnant éventuellement l'activité commerciale à 500 mouvements par an (M. Sotty - Améridair Handling). »



3-Projet développement aviation d'affaire

- 2025 : Proposition de limiter l'accès aux avions de « marge > 13 EPNdB » et limiter les turbopropulseurs bruyants (autre marge ?).

Mise en place d'un PPR (Prior Permission Request) pour encadrer le nombre de vols accueillis (ADP « c'est fait ailleurs »)

Procédure moindre bruit : Réduire les vitesses en montée initiale ($V_2+25Kts$) (existe mais pas appliquée Pontoise???)

MAIS

- **Via un Arrêté=> Pas de limite possible au développement !**
- **Ex: Juin 2023: Salon du Bourget et déport de 400 mvts en 12 jours soit potentiel de plus de 12000 mvts/an !**



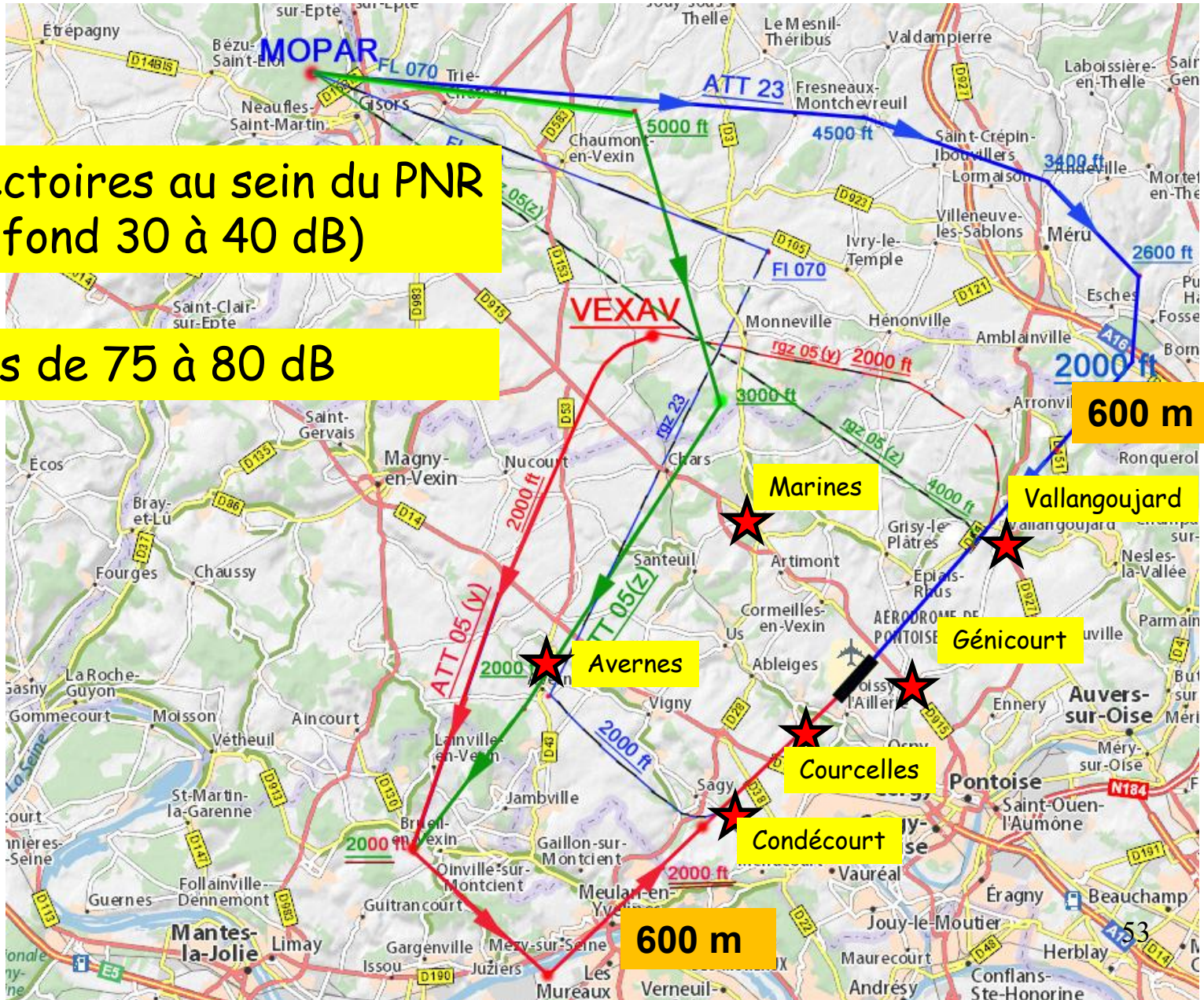
3-Projet développement aviation d'affaire

(CCE aérodrome Pontoise Cormeilles en Vexin)

- Réunion 5/05 : Maires, Préfet, Sec.Générale (nouvelle)
- Le préfet ne va pas mettre le projet 17 tonnes à la prochaine CCE (juin reportée sept).
- Visio conférence 4/06 : groupe travail CCE, la DSAC indique que le projet avions d'affaire 35T n'est plus envisagé.



Les trajectoires d'approche



Des trajectoires au sein du PNR
(bruit de fond 30 à 40 dB)

Des Bruits de 75 à 80 dB

600 m

600 m



5-Pollutions de l'activité de Roissy

- 2012: Allongement des trajectoires d'approche de Roissy sur le Vexin (malgré jugement du Conseil d'État favorable à DIRAP)
 - Le Vexin survolé à 1200 m jusque Théméricourt
 - Vols en palier bruyants
- Projet Descentes douces: trajectoires concentrées sur l'Est du Vexin, hauteur de 1200 à 2000 m, mais :
 - Pas d'information sur bruit perçu
 - Délai de réalisation incertain (2027 ? 2028 ?...)
 - Rapport d'expérimentation sur Orly.



Trajectoires de vol: Région Pontoise-Cormeilles [Menu de la région](#)

13.03.2016 (Dimanche) / 00:00:00-23:59:59

◀ 13.03.2016

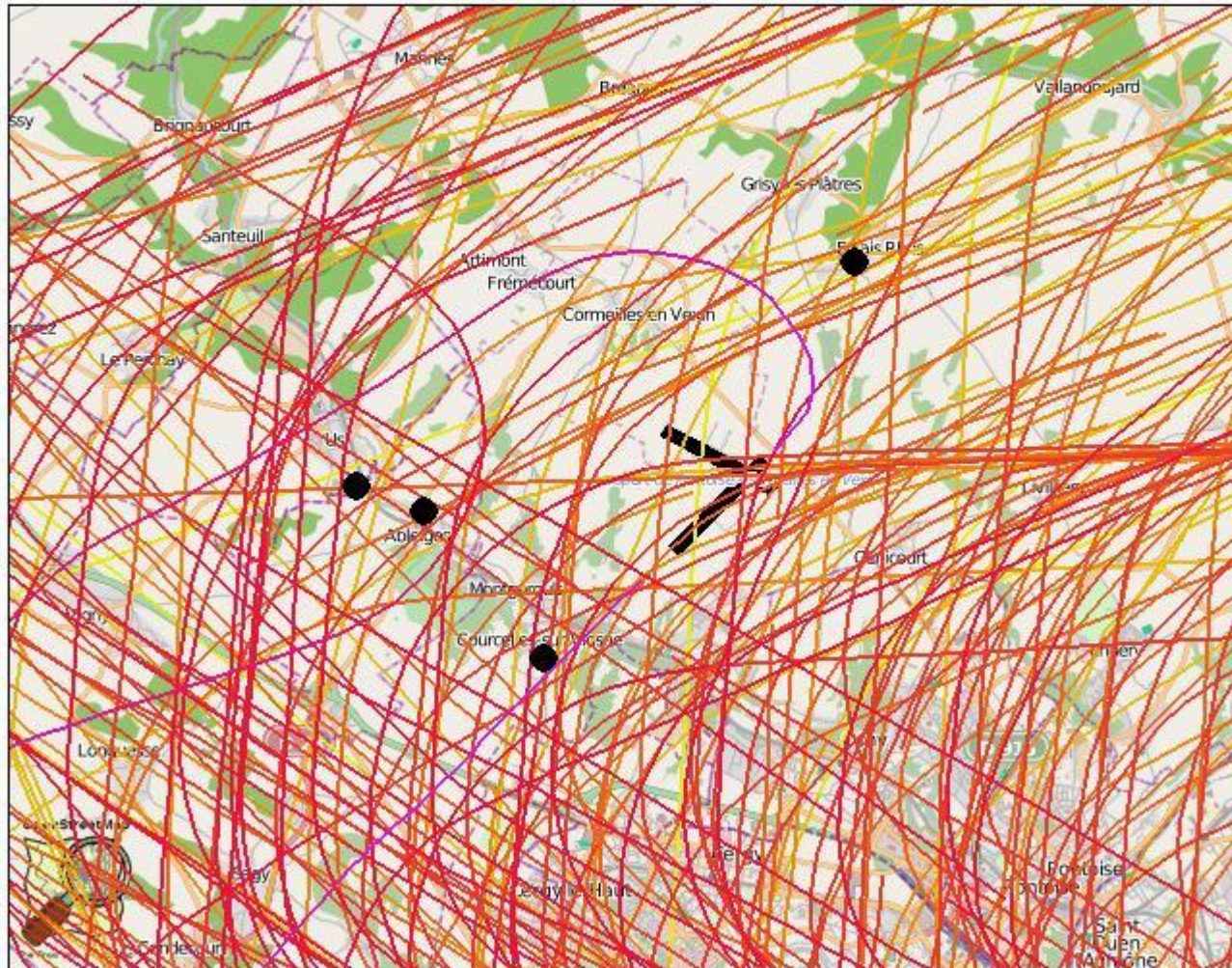
ENVOYER

00:00:00

24 h

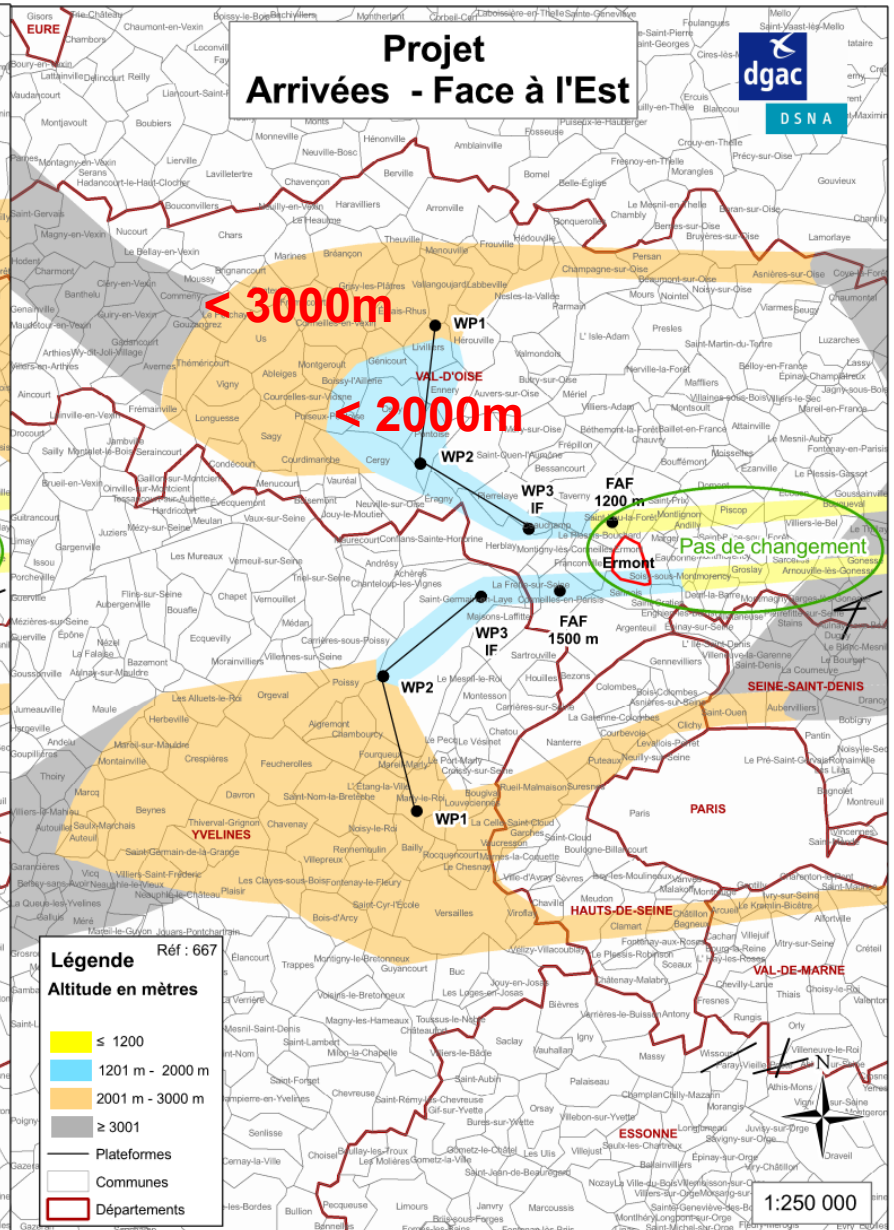
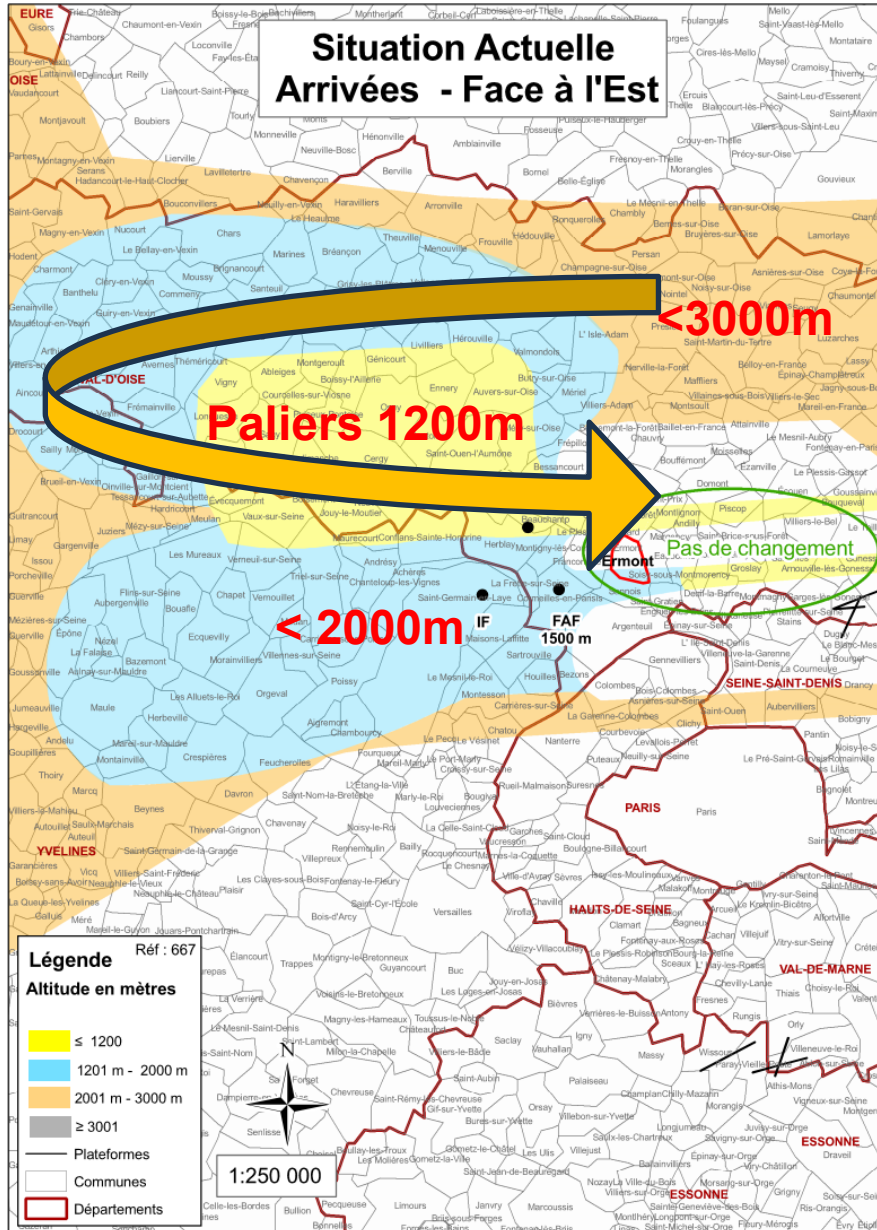
Tous

Pour la mesure de bruit, veuillez cliquer sur le point associé à une station





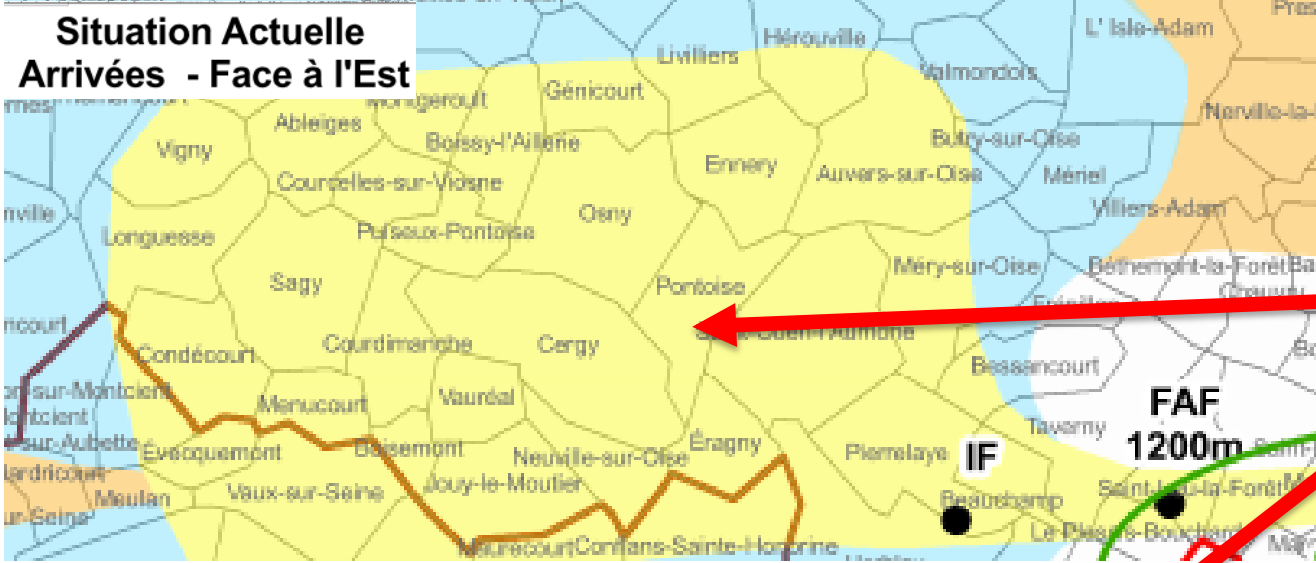
Projet « descentes douces » Roissy



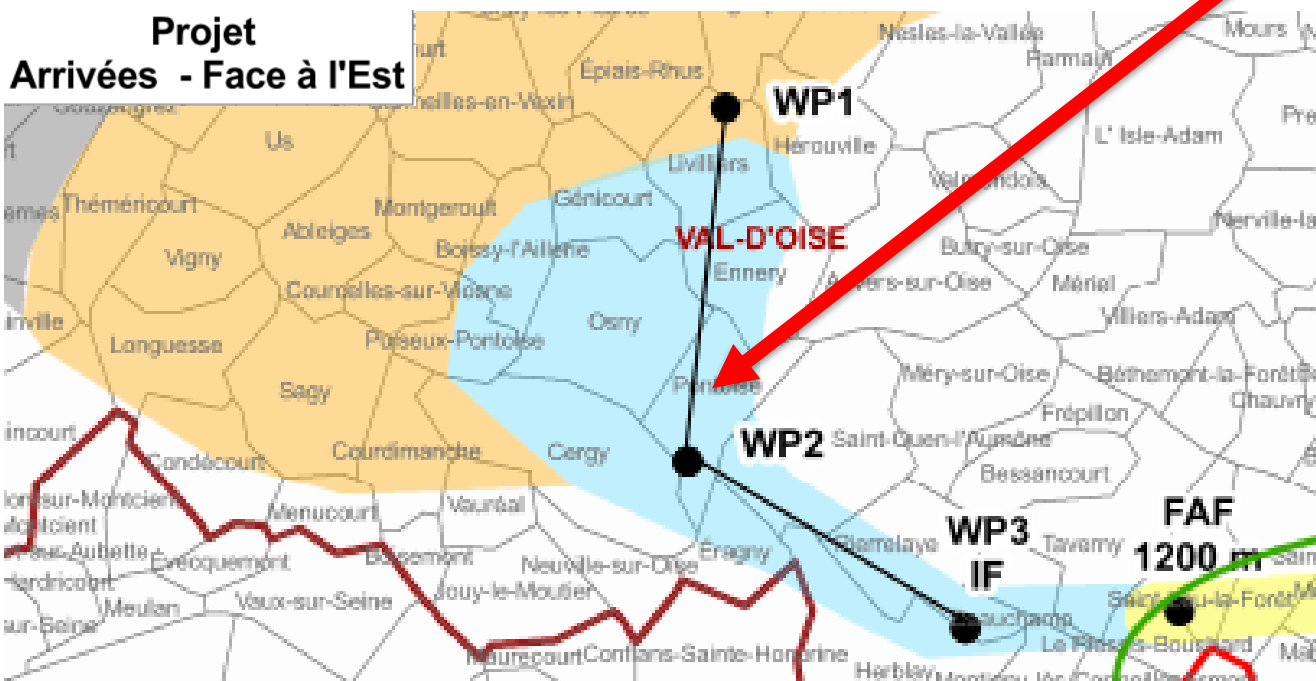


Projet « descentes douces » Roissy

Situation Actuelle
Arrivées - Face à l'Est



Projet
Arrivées - Face à l'Est



Réf : 667

Légende

Altitude en mètres

- ≤ 1200
- 1201 m - 2000 m
- 2001 m - 3000 m
- ≥ 3001

**Connaître la
réduction du
bruit !**



Pollutions de l'activité de Roissy

- **2025: Préfet Val d'Oise: Etude Impact Approche Equilibrée**
 - Hypothèse de trafic à 2030 : 524.000 mouvements annuels,
 - Proposition au ministre des transports de restrictions d'activité en 2030.
 - Pour atteindre les objectifs de réduction d'indicateurs par rapport à 2019:
 - Réduire d'un tiers HA 55 (entre 28 et 38%) : Populations subissant Forte Gène au-dessus Lden 55dB
 - Réduire de 50% HSD50 (entre 45 et 55%) : Populations subissant Trouble du Sommeil au-dessus de Ln 50dB.

MAIS seulement basé sur l'engagement des compagnies de renouvellement des flottes et interdiction des avions très bruyants la nuit (marge <14) !



Pollutions de l'activité de Roissy

- **ADP: Projet Roissy 2050 (contribution Dirap à consultation)**
 - Activité de 592 000 mvts soit + 19% vs 2019.
 - Conséquences sur climat, pollutions sonore et chimiques donc sur la santé.
 - Demande abandon de ce projet!
- **Demandes des associations :**
 - **Plafonnement à 440 000 mvts**
 - **Division par 2 des vols de nuit (Ex: Francfort).**
 - **Restrictions sur les avions bruyants (< 17 EPNdB)**



En relation avec UFCNA

Union Française Contre Nuisances Aéronefs

- Dirap membre du conseil d'administration et participe aux groupes de travail aviation légère
- Groupe de travail Aviation Générale
 - Groupe de travail Réglementation: projet de renforcement de la réglementation pour protéger les populations
 - Attente opportunité de lancement consultations des parlementaires (stabilisation politique...)



Rapport moral

Approbation?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport financier



Bilan financier 2025

RAPPORT FINANCIER 2025				
DEPENSES 2025			RECETTES 2025	
AFFRANCHIS.	483	600 €	ADHESIONS	1195
ASSURANCES	161			
COTIS. A. A.	311		SUBV COMMUNES	1726
COMM.population	2093			
HONORAIRES	523		SUBVENTION DEPT	830
DIVERS	0			
DOCUMENT.			INTERETS CE	807
FOURN.BUR.	0			
FRAIS BANC	149		DON	0
FRAIS DEPL.	0			
FRAIS RECEP.	0			
MATERIEL	30			
PUBLICITE				
TELEPH.INT.	117			
VIR.CAISSE				
DEPENSES	3867		RECETTES	4558
BILAN				691



L'AVOIR DE L'ASSOCIATION

au 31/12/2025

SOLDE COMPTE CHEQUE FIN 2025	8756.72
SOLDE COMPTE EPARGNE FIN 2025	38212.59
SOLDE FIN 2025 AG	46969.31

Provisions pour:

- Actions juridiques
- Matériels ou prestations de mesure de bruit et suivi de trajectoires



Budget prévisionnel 2026

BUDGET PREVISIONNEL 2026				
DEPENSES 2026			RECETTES 2026	
AFFRANCHIS.	800.00 €	950.00 €	ADHESIONS	1 100 €
ASSURANCES	180.00 €			
COTIS. A. A.	320.00 €		SUBV COMMUNES	2 000 €
COMM.population	2 000.00 €			
HONORAIRES	600.00 €		SUBVENTION DEPT	830 €
DIVERS	- €			
DOCUMENT.	- €		INTERETS CE	700 €
FOURN.BUR.	- €			
FRAIS BANC	160.00 €		REPRISE PROV.	670 €
FRAIS DEPL.	90.00 €			
FRAIS RECEP.	- €			
MATERIEL	1 000.00 €			
PUBLICITE	- €			
TELEPH.INT.	150.00 €			
VIR.CAISSE	- €			
DEPENSES	5 300.00 €		RECETTES	5 300.00 €



Compte rendu financier 2025

- Remerciement aux **110 adhérents** et aux associations, répartis sur **32 communes**, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux **mairies et au Conseil Général** du Val d'Oise pour leur soutien.
- **Les dépenses sont inférieures à nos prévisions.**
Pas d'action avec avocat. Pas de dépense renouvellement des stations mesure de bruit. **Financement de la manifestation du 15 mars.**
- **Les recettes inférieures aux prévisions**
Augmentation des adhésions mais décalage de subventions communales
- **Le résultat** de l'année 2025, affiche un **solde positif de 691 €.**
- **L'avoir en fin d'exercice est de 46969 €** qui représente une provision pour action juridique et adaptation des matériels.
- Le budget prévisionnel 2026, est présenté pour approbation. Il prévoit comme pour 2025 des dépenses de communication et d'honoraires si nécessaire en fonction de l'évolution de la situation.



Rapport financier

Quitus : OUI ? NON ?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Election du conseil d'administration

JM Buteux, R Buteux, Ch Aucante,
M Batard, J Deslandes, **L Fayet**, JJ Fraimout,
H Gohin, J Sallès, A Trotet



Election du Conseil

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



Objectifs 2026

- **Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.**

- **LOCAL**
 - Veille et information de la population
 - Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires
 - **Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles**
 - **Points d'attention : suite donnée à l'arrêté de restriction et aux promesses de modification de la VAC (avions et hélicoptères).**

- **NATIONAL et EUROPEEN**
 - **Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG**
 - **Participation à actions juridiques avec associations.**
 - **En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.**
 - **Points d'attention : projet descentes douces (2026 ?); Décisions suite Etude Impact Approche Equilibrée Roissy/CDG**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Merci pour votre attention !



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Annexes



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Compléments AG 2026



Arrêté de restriction



Propositions DSAC d'adaptation VAC

- Interdiction des tours de piste basse hauteur les samedis de 12h à 14h après 20h et dimanches et jours fériés de 12h à 15h après 19h .
- Les cercles orange de la carte pédagogique seront ajoutés en cercles bleus sur la carte VAC.
- La DSAC va réfléchir à une formulation contraignante pour l'évitement du survol des cercles bleus.
- Afin de limiter les nuisances sonores, demande aux usagers d'adopter un régime moteur compatible avec consignes constructeur (non applicable pour avions école)
- Avions d'Affaire:
- Interdiction utilisation inverseur de poussée pour freinage entre 22h30 et 7h (sauf sécurité).
- Obligation de décollage avec procédure Flex Take off qui évite la pleine puissance (sauf sécurité).



Demandes maires et associations

- **Qu'il y ait une plage de silence stricte entre 12h et 15 h les dimanches et jours fériés, sans aviation légère.**
- Seule façon de donner une période de calme aux riverains car les bruits répétitifs des avions même peu bruyants portent atteinte à la tranquillité (code de la santé). De plus des vols hors circuits accentuent le bruit pour les riverains.
- A noter que certains aérodromes ont une plage sans « tours de piste » le dimanche et jour fériés. L'arrêté préfectoral interdit les machines bruyantes le dimanche après midi.
- **Qu'une clause de « revoyure » soit prévue pour adapter l'arrêté si nécessaire.**
- Si les dispositions de l'arrêté ne permettent pas de réduire suffisamment la pollution sonore ou si l'activité évolue il faut adapter l'arrêté « sans jouer la montre » plus de 3 ans comme déjà vécu !
- A été évoqué par la préfecture en réunion CCE.



Demandes maires et associations

- Que les tours de piste et les vols de moins d'une heure soient interdits à tout aéronef à l'exception des avions basés classés Calipso* A+, A et des aéronefs à motorisation électrique : les samedis, avant 9h, entre 12h et 14h, puis après 21h30, les dimanches et jours fériés, avant 10h, puis après 19h (et non 21h30).
- Que les avions classe B, les avions très bruyants classés C ou D, les ULM soient donc interdits sur ces plages horaires.
- Que les avions très bruyants classés D soient interdits les week-end et jours fériés

* Calipso est une classification officielle des avions légers du moins bruyant A+ au plus bruyant D.



Demandes maires et associations

- **Qu'il n'y ait pas d'activité touristique hélicoptères locale.**
 - La société Hélicfirst a indiqué ne pas envisager d'activité touristique locale.
 - Interdire les vols circulaires locaux tous les jours ne pose donc pas de problème!
-
- **Que les plages de silence le week-end et jours fériés s'appliquent aux hélicoptères toute l'année.**
 - L'interdiction des vols circulaires sur les plages de silence toute l'année (et pas seulement d'avril à septembre) ne gêne pas Hélicfirst et éviterait la pollution sonore potentielle d'une autre activité hélicoptère sur les plages de silence du week-end.



L'arrêté de restriction de la DGAC

Article 2:

En vue de réduire les nuisances sonores autour de l'aérodrome de Pontoise – Cormeilles-en-Vexin, les tours de piste sont interdits à tout aéronef à l'exception des avions basés classés Calipso A+, A, B, des ULM classe 3 basés et des aéronefs à motorisation électrique :

- les samedis, avant 9 heures, entre 12 heures et 14 heures, puis après 21 heures 30 (heures locales) ;
- les dimanches et jours fériés, avant 9 heures, entre 12 heures et 15 heures, puis après 21 heures 30 heures (heures locales).

Article 3:

Du 1er avril au 30 septembre, les vols circulaires de moins de 30 minutes entre le décollage et l'atterrissage effectués par les hélicoptères sont interdits :

- les samedis avant 9 heures, entre 12 heures et 14 heures, puis après 20 heures (heures locales) ;
- les dimanches et jours fériés, avant 10 heures, entre 12 heures et 15 heures, puis après 19 heures (heures locales).



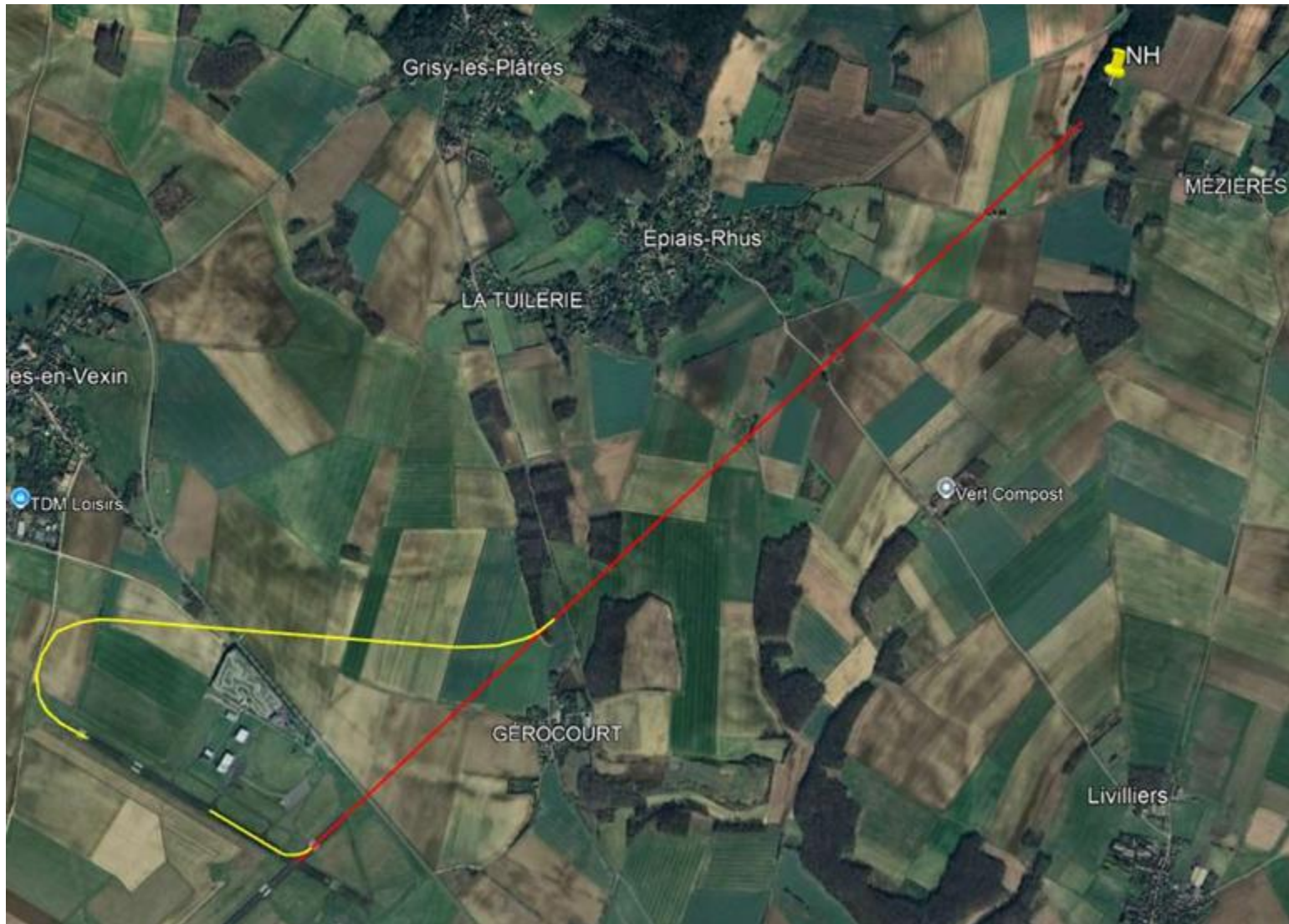
L'avenir sera ce que vous en ferez !

Activité Hélicoptères

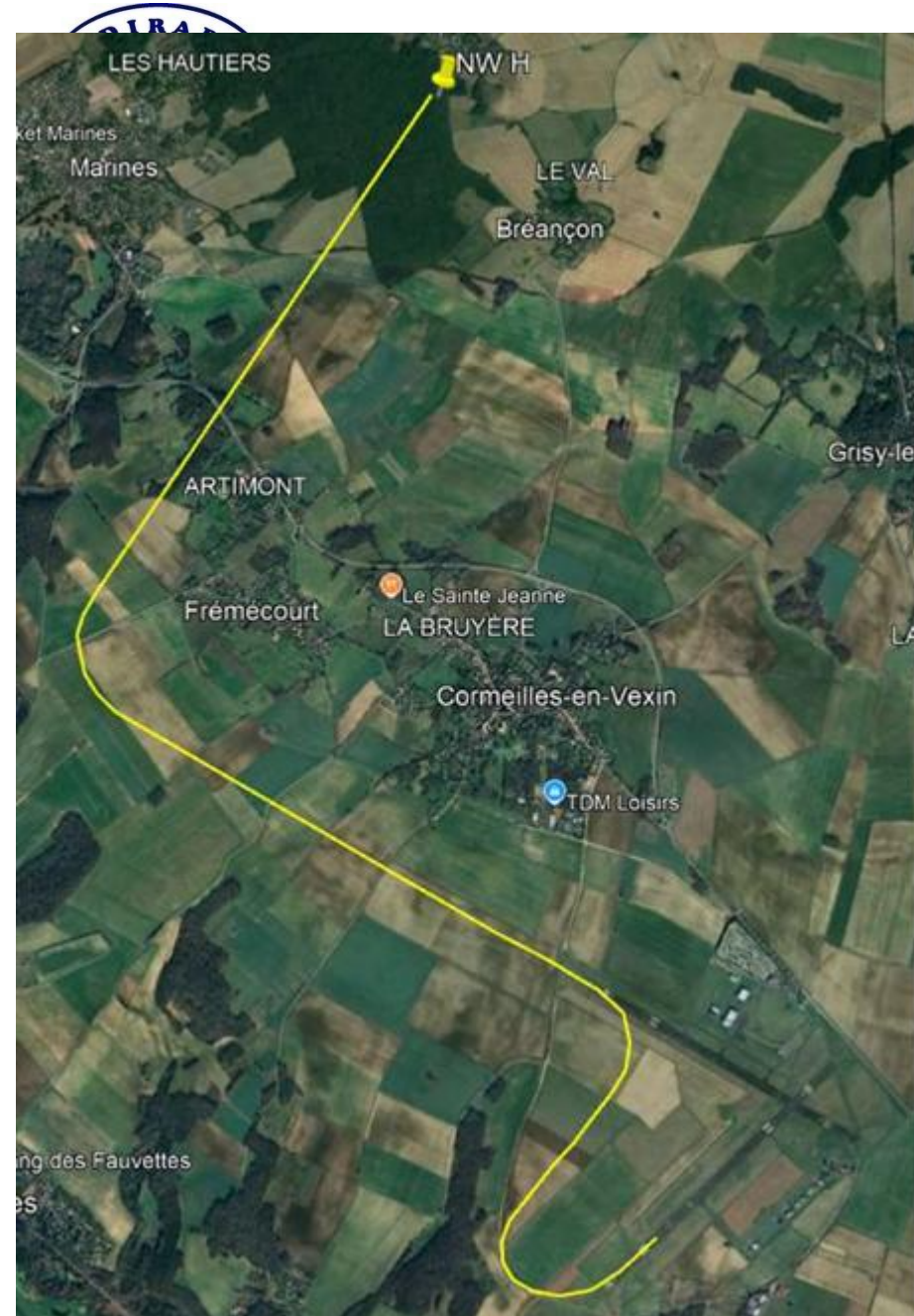
Les autres trajectoires



4-Activité Hélicoptères



Hélicoptères





4-Activité Hélicoptères



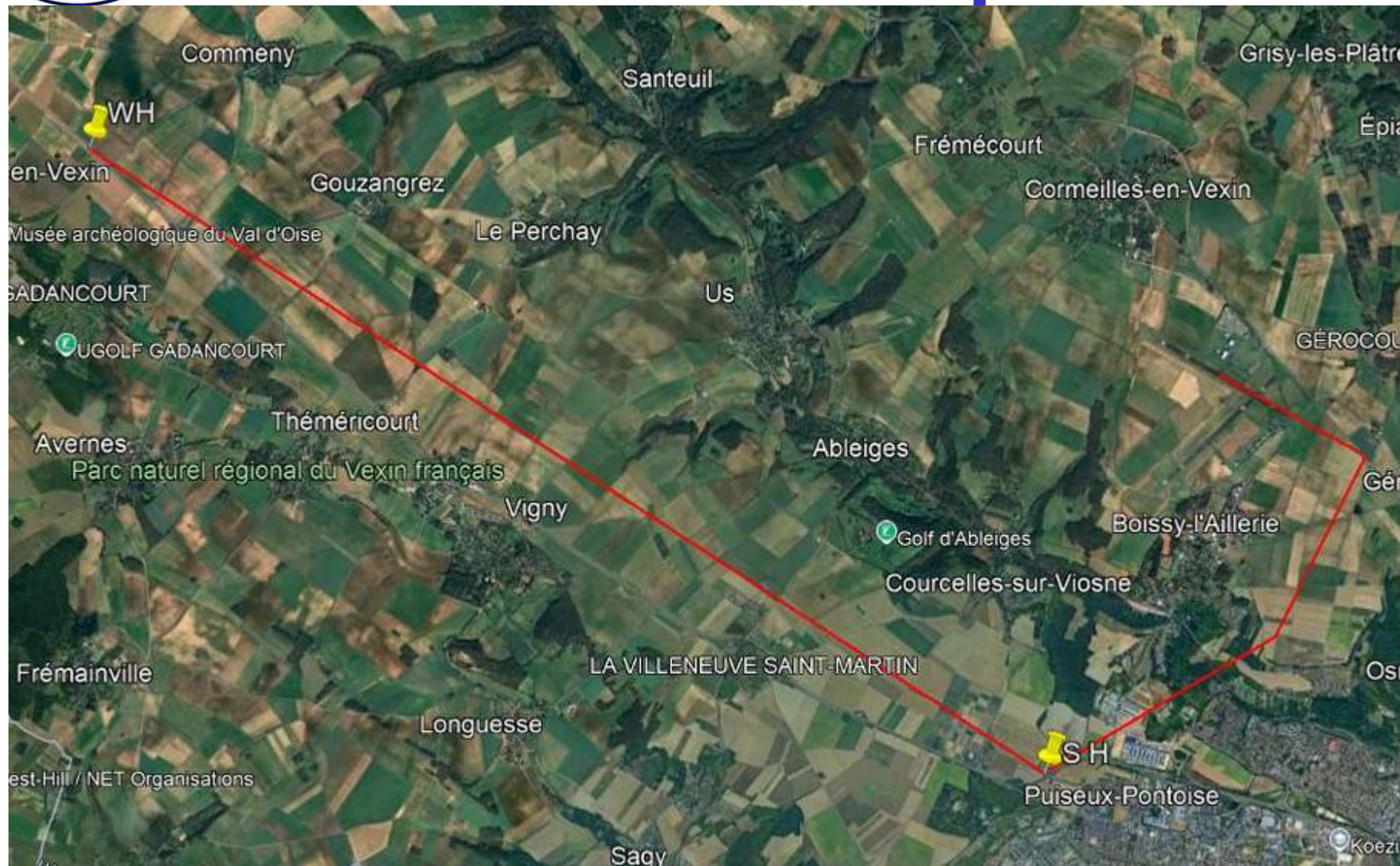


4-Activité Hélicoptères





4-Activité Hélicoptères





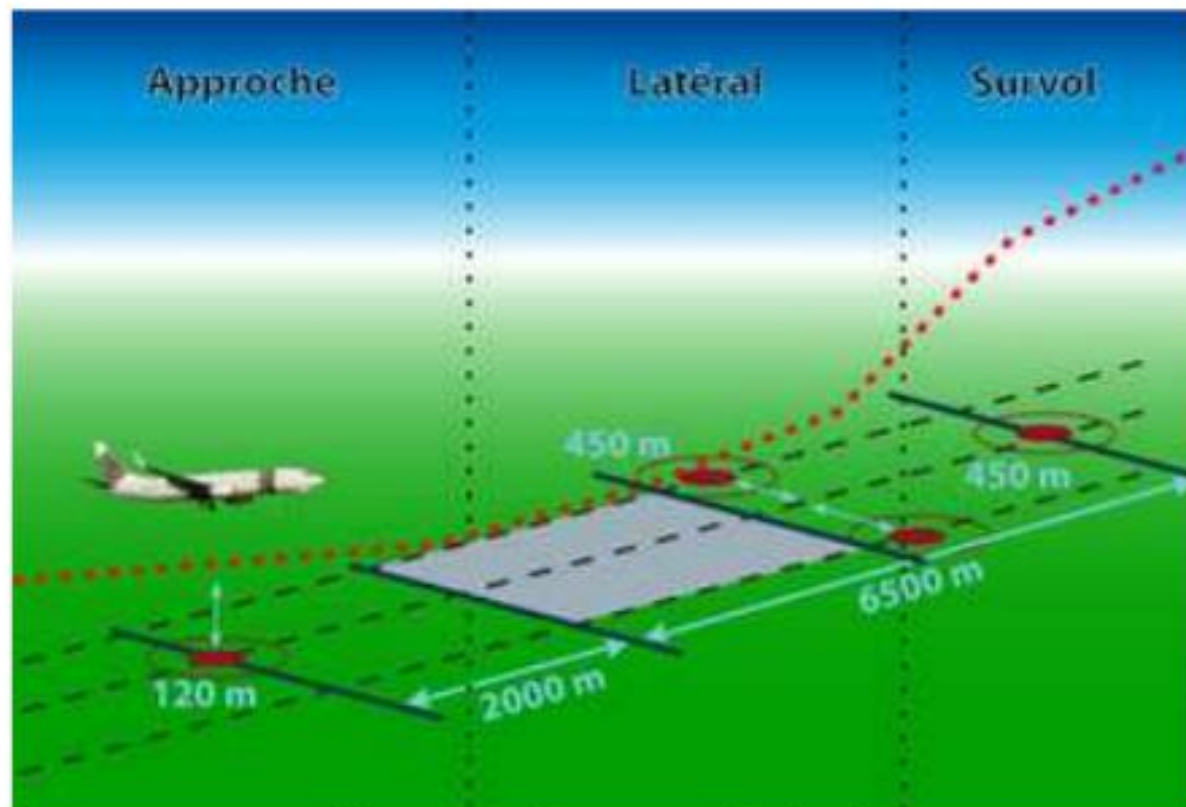
L'avenir sera ce que vous en ferez !

Augmentation aviation d'affaire



Classification et marge EPNDB des avions

Points de mesure de bruit au sol pour la certification acoustique



Source : Aéroports de Paris



La marge n'est pas un critère pertinent pour décrire les nuisances sonores subies !

Appareil	Masse décollage kg	Bruit Latéral Max 94 EPNdB	Bruit Approche Max 98 EPNdB	Survol Max 89 EPNdB	Marge cumulée EPNdB
Falcon 10 ch3	8 755	86,2	95,2	82,2	17,4
C68A Citation latitude	13 900	87,7	87,7	73,5	32,1
Falcon 2000 ch4	16 556	86,4	93,1	79,4	22,1
Falcon 7X ch4	33 112	88,9	90,6	81,5	20,9
Gulfstream GVI ch4	33 974	90,7	88,3	71,7	30,3

Même si la marge cumulée augmente le bruit des avions reste à un niveau très élevé dans l'environnement de l'aérodrome!

L'avenir sera ce que vous en ferez !

Le bruit
La pollution



Qu'est-ce qu'une nuisance sonore ?

On prendra pour référence l'article R1336 du code de la santé publique

- L'article R1336-5 définit « l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé » comme événement sonore dont l'émergence est au-dessus du bruit ambiant de 5 dBA + correctif de 6 dBA (durée < 1 mn), soit : 11 dBA (R1336-7)
- Bruit ambiant: maxi 45 dBA
- **Bruit maxi admissible: $45 + 11 = 56$ dBA !**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Aviation Roissy CDG



EIAE CDG: Consultation publique et résultat

Consultation publique: Votre avis sur restrictions ?:

Restriction avions marge <11 à <17 EPNdB, la journée? La nuit? Autre période?

Restriction bruit approche: <104,5 à <97 EPNdB

Restriction bruit survol: <99 à <90 EPNdB

Scénario retenu:

Scénario B

6h	8h	20h	22h	00h	5h59
M<10 EPNdB (retrait des avions de faible marge de conformité)					
			M<14 EPNdB		
			Approche > 100,5 EPNdB		
			Survol > 93 EPNdB		

HA : - 28%

HSD: - 44%

Scénario maxi étudié:

Scénario D

6h	8h	20h	22h	00h	5h59
M<10 EPNdB (retrait des avions de faible marge de conformité)					
		M<13 EPNdB			
		M<15 EPNdB			
		Approche > 100,5 EPNdB			
		Survol > 93 EPNdB			

HA : - 39%

HSD: - 62%